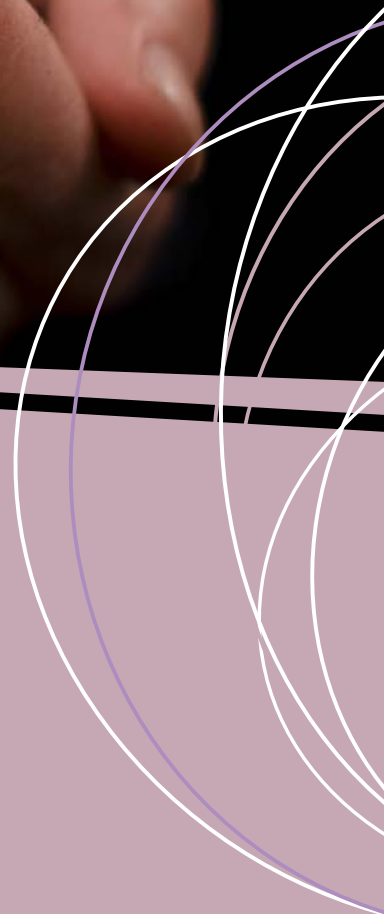


# RAPPORT ANNUEL

2012-2013



Ordre  
des Sages-Femmes  
du Québec





*Québec, septembre 2013*

Monsieur Jacques Chagnon  
Président de l'Assemblée nationale  
Gouvernement du Québec

Monsieur le Président,  
J'ai l'honneur de vous présenter le rapport annuel de l'Ordre des sages-femmes du Québec, pour l'exercice terminé le 31 mars 2013.  
Je vous prie d'agréer, Monsieur le Président, l'expression de ma considération très distinguée.

M<sup>e</sup> Bertrand St-Arnaud  
Ministre responsable de l'application  
des lois professionnelles

*Montréal, septembre 2013*

Maitre Bertrand St-Arnaud  
Ministre responsable de l'application des  
lois professionnelles  
Gouvernement du Québec

Monsieur le Ministre,  
J'ai le plaisir de vous présenter, en votre qualité de Ministre responsable de l'application des lois professionnelles, le rapport annuel de l'Ordre des sages-femmes du Québec pour l'exercice terminé le 31 mars 2013.

Veuillez agréer, Monsieur le Ministre, l'expression de ma considération très distinguée.

Marie-Eve St-Laurent, SF  
*Présidente*  
Ordre des Sages-Femmes du Québec

*Montréal, septembre 2013*

Monsieur Jean-Paul Dutrisac  
Président  
Office des professions du Québec

Monsieur le Président,  
J'ai le plaisir de vous présenter le rapport annuel de l'Ordre des sages-femmes du Québec pour l'exercice qui s'est terminé le 31 mars 2013.

Veuillez agréer, Monsieur le Président, l'expression de ma considération très distinguée.

Marie-Eve St-Laurent, SF  
*Présidente*  
Ordre des Sages-Femmes du Québec

# TABLE DES MATIÈRES

<b>06</b>	MISSION, VISION, VALEURS
<b>07</b>	PHILOSOPHIE
<b>08</b>	RAPPORT DE LA PRÉSIDENTE
<b>12</b>	MOT DE LA DIRECTRICE GÉNÉRALE
<b>14</b>	MEMBRES DU CONSEIL D'ADMINISTRATION
<b>14</b>	PERMANENCE
<b>15</b>	RAPPORT D'ACTIVITÉS DU CONSEIL D'ADMINISTRATION
<b>18</b>	RAPPORT DE LA SECRÉTAIRE
<b>22</b>	Conseil de discipline
<b>22</b>	Bureau de la syndique
<b>23</b>	Comité d'inspection professionnelle (CIP)
<b>25</b>	Comité de révision
<b>26</b>	Admission par équivalence
<b>29</b>	Comité de la formation
<b>30</b>	Comité de la formation continue

<b>31</b>	AUTRES COMITÉS ET PROJETS
<b>32</b>	Comité des finances
<b>34</b>	Comité de gouvernance
<b>35</b>	Comité de statistiques
<b>36</b>	Surveillance de la pratique illégale
<b>36</b>	Comité d'étude et d'enquête sur la mortalité et la morbidité périnatales (CÉEMMP)
<b>37</b>	Comité des lignes directrices
<b>38</b>	Comités des médicaments, examens et analyses
<b>39</b>	Comité d'étude pour la pratique en régions rurales et éloignées
<b>41</b>	Projet autochtone
<b>43</b>	ÉTATS FINANCIERS 2012-2013

# MISSION VISION VALEURS

## MISSION

1. Assurer la **protection du public** en veillant à la qualité de l'exercice de la profession ;
2. Favoriser le **développement** de la profession de sage-femme au Québec ;
3. Favoriser l'**accessibilité** des services de sages-femmes partout au Québec, et ce, dans le respect du libre choix du lieu de naissance ;
4. **Promouvoir le caractère naturel** de la période périnatale auprès du grand public et des acteurs clés.

## VISION

Être l'**organisme de référence** auprès des membres, des professionnelles de la santé, du gouvernement et du public pour la prestation de **services périnataux** de première ligne de **qualité**, en favorisant le caractère **naturel** de la grossesse, l'accouchement et la période postnatale.

Être un **acteur déterminant** pour le **développement de la profession de sage-femme** en maintenant la **maison de naissance** comme principal point d'ancrage.

## VALEURS

Le respect, la responsabilité et l'imputabilité, l'intégrité et l'équité sont les valeurs qui guident et mobilisent l'Ordre des sages-femmes du Québec, dans la réalisation de sa mission et de ses orientations.

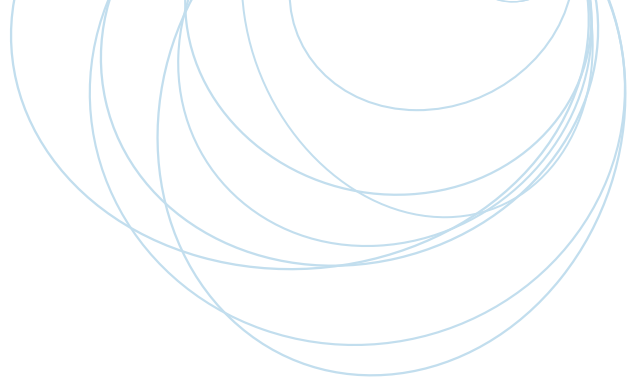
**Le respect** : L'OSFQ travaille dans le respect de la diversité d'opinion et le respect de la différence.

**La responsabilité et l'imputabilité** : L'OSFQ s'acquitte des obligations qui lui sont confiées en vertu du Code des professions, principalement en assurant l'encadrement de ses membres, et rend compte de ses activités, dans une perspective à court, moyen et long terme.

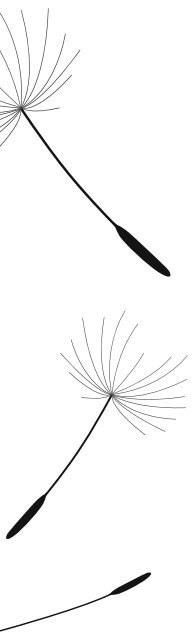
**L'intégrité** : Par le code déontologique, l'OSFQ définit les exigences pour que l'éthique soit omniprésente au sein des relations tant de la sage-femme avec la femme, que de la sage-femme avec ses pairs et les autres membres de la société.

**L'équité** : L'OSFQ fait preuve de vigilance pour traiter ses membres avec justice.





# PHILOSOPHIE



La pratique des sages-femmes est fondée sur le respect de la grossesse et de l'accouchement comme processus physiologiques normaux, porteurs d'une signification profonde dans la vie des femmes.

Les sages-femmes reconnaissent que l'accouchement et la naissance appartiennent aux femmes et à leur famille. La responsabilité des professionnelles de la santé est d'apporter aux femmes le respect et le soutien dont elles ont besoin pour accoucher avec leur pouvoir, en sécurité et dans la dignité.

Les sages-femmes respectent la diversité des besoins des femmes et la pluralité des significations personnelles et culturelles que les femmes, leur famille et leur communauté attribuent à la grossesse, à la naissance, et à l'expérience de nouveau parent.

La pratique des sages-femmes s'exerce dans le cadre d'une relation personnelle et égalitaire, ouverte aux besoins sociaux, culturels et émotifs autant que physiques des femmes. Cette relation se bâtit dans la continuité des soins et des services durant la grossesse, l'accouchement et la période postnatale.

Les sages-femmes encouragent les femmes à faire des choix quant aux soins et services qu'elles reçoivent et à la manière dont ceux-ci sont prodigués. Elles conçoivent les décisions comme résultant d'un processus où les responsabilités sont partagées entre la femme, sa famille (telle que définie par la femme) et les professionnelles de la santé. Elles reconnaissent que la décision finale appartient à la femme.

Les sages-femmes respectent le droit des femmes de choisir leur professionnelle de la santé et le lieu de l'accouchement, en accord avec les normes de pratique de l'Ordre des sages-femmes du Québec. Les sages-femmes sont prêtes à assister les femmes dans le lieu d'accouchement de leur choix, incluant le domicile.

Les sages-femmes considèrent que la promotion de la santé est primordiale dans le cycle de la maternité. Leur pratique se base sur la prévention et inclut un usage judicieux de la technologie.

Les sages-femmes considèrent que les intérêts de la mère et de son enfant à naître sont liés et compatibles. Elles croient que le meilleur moyen d'assurer le bien-être de la mère et de son bébé est de centrer leurs soins sur la mère.

Les sages-femmes encouragent le soutien des familles et de la communauté comme moyens privilégiés de faciliter l'adaptation des nouvelles familles.

# RAPPORT DE LA PRÉSIDENTE

J'ai l'honneur de vous présenter le rapport annuel de l'Ordre des sages-femmes du Québec pour l'année 2012-2013, année que nous avons traversée avec confiance et entrain, et qui fut riche en réflexions et en actions.

C'est avec satisfaction que nous avons pu, au cours de l'année, voir des promesses ministérielles se concrétiser par l'ouverture d'une maison de naissance dans la région de la Montérégie et des avancements dans deux projets dans les régions de Lanaudière et de Saguenay. Cependant, plusieurs familles du Québec attendent et militent pour des services dans leur région. Nous espérons que les décideurs permettront l'ouverture de maisons de naissance et des ajouts d'effectifs dans les équipes existantes afin de répondre aux demandes de la population.

La légalisation de la pratique des sages-femmes fait suite aux demandes répétées des femmes et des familles. Elle répondait à un besoin de changement dans le vécu de la naissance. Les sages-femmes continuent, aujourd'hui, d'être un moteur de changement en obstétrique. Elles prodiguent des soins humains, personnalisés, axés sur les femmes et leurs besoins, dans une période marquante de la vie.

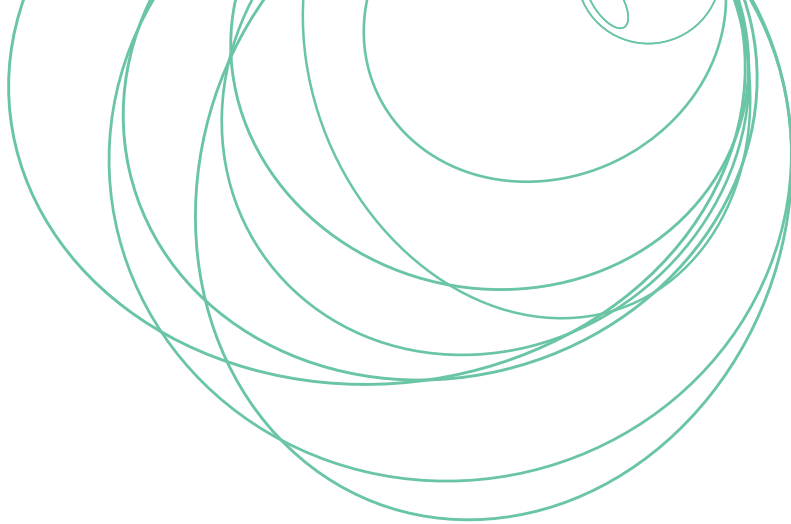
L'accouchement est central dans la vie de tous, frappe l'imaginaire, suscite beaucoup de questions. Le rôle essentiel des sages-femmes dans l'établissement de la nouvelle famille et dans la construction de la confiance de chacun en tant que parent est encore méconnu. Les pressions sont fortes pour nous intégrer dans le réseau de la santé d'une manière différente, qui pourrait restreindre notre pratique et qui aurait des impacts sur nos résultats, surtout en terme d'augmentation des interventions. Les sages-femmes sont pourtant partie prenante du réseau de la santé. Elles occupent une place qui va dans la logique des soins qu'elles offrent, en Centre de santé et de services sociaux (CSSS), au sein de leur communauté. Cette organisation des soins peu coûteuse offre la possibilité aux femmes d'accoucher dans le lieu de leur choix : à leur domicile, à la maison de naissance ou en centre hospitalier.

La communauté scientifique rejoint par ses travaux cette demande des familles. En septembre 2012, l'Institut national d'excellence en santé et en services sociaux présentait un rapport intitulé « Mesures prometteuses pour diminuer le recours aux interventions obstétricales évitables pour les femmes à faible risque » discutant de l'importance de réduire les interventions en obstétrique



afin d'améliorer la santé des femmes et la qualité des pratiques. La pratique des sages-femmes a de tout temps intégré les concepts, recommandés dans le rapport, de continuité de soins et de respect de la physiologie de la grossesse et de l'accouchement, avec les bénéfices que nous connaissons. L'OSFQ veille à ce que ces principes, au cœur de la philosophie des sages-femmes, soient respectés.

Cette année, notre Ordre a fait de grands progrès dans l'atteinte des objectifs prévus à sa planification stratégique 2011-2014. L'accomplissement des actions prévues a entraîné des améliorations importantes et tangibles. Nos objectifs principaux étaient de : favoriser une approche globale et préventive de la protection du public, travailler proactivement au développement de la profession, positionner l'Ordre et assurer la reconnaissance de la profession, mobiliser les membres et assurer la stabilité et la pérennité de l'ordre.



## Favoriser une approche globale et préventive de la protection du public

Depuis sa création en 1999, l'Ordre s'acquitte de sa mission de protection du public de manière consciencieuse. L'expérience grandissante qu'ont nos membres de comités et la présence d'une permanence solide nous amènent tout naturellement à améliorer et systématiser nos façons de procéder.

Dans le but d'accomplir nos devoirs selon des valeurs d'équité, d'objectivité, de transparence, de collaboration et de soutien aux membres en vue de l'amélioration des pratiques, certains processus ont été révisés et mis à jour.

Ainsi, une procédure pour les inspections particulières a été développée et adoptée au cours de l'année, procédure qui a été bonifiée d'un examen oral structuré. Nous avons estimé qu'un tel examen complétait bien l'évaluation des compétences cliniques des sages-femmes.

Des améliorations importantes dans le traitement des demandes d'admission des sages-femmes diplômées hors Canada ont été réalisées. Des mesures visant à effectuer une prescription de programme compensatoire la mieux adaptée au profil professionnel des candidates ont été instaurées, ainsi qu'un processus de sélection avec entrevue pour le programme d'appoint. Le comité d'admission a réalisé un travail remarquable, traitant un nombre important de dossiers en plus d'améliorer ses procédures. Il a aussi proposé une procédure concernant les stages de retour à la pratique qui a été mise en vigueur au cours de l'année.

Plusieurs demandes de la part d'équipe de sages-femmes, concernant des aspects organisationnels ou réglementaires de leur pratique, ont été traitées et communiquées aux sages-femmes. L'Ordre a aussi émis un avis officiel sur la signature au dossier par les étudiantes sages-femmes et a discuté avec les équipes de la responsabilité de la sage-femme lorsqu'une femme

refuse un transfert prescrit par la loi. Les informations que l'Ordre a transmises à ses membres permettent de prévenir des situations litigieuses ainsi que des erreurs pouvant avoir des conséquences non négligeables.

Travailler au sein d'un Ordre professionnel nous amène à être continuellement en processus d'écoute et de réflexion. Interpellées par les membres, à la dernière assemblée générale annuelle, sur l'exercice de la justice et de la compassion lors du processus disciplinaire, nous nous sommes questionnées sur les moyens de faire cohabiter ces notions. Nous avons conclu que la compréhension du processus disciplinaire par les membres s'avère essentielle ainsi qu'une grande ouverture à la discussion. Nous aurons le défi, au courant de la prochaine année, d'informer, d'expliquer et d'échanger sur ce processus, afin de veiller à ce que les sages-femmes continuent à travailler dans l'unité et la confiance, tout en assurant la protection du public.

## Travailler au développement de la profession

Le développement de la pratique des sages-femmes est un dossier inévitable puisque notre profession est jeune... mais existante depuis le début des temps! Les études concernant les projets pilotes ainsi que certaines données cliniques recueillies par les maisons de naissance démontrent une pratique de qualité et sécuritaire. Ces résultats sont attribuables en grande partie à l'organisation du modèle de pratique des sages-femmes. Cependant, des données complémentaires sont nécessaires pour démontrer plus précisément les bénéfices de notre pratique, notamment la diminution des interventions, le travail de prévention et la satisfaction des femmes.

L'Ordre s'est donc penché sur la meilleure façon d'obtenir des données statistiques fiables permettant de documenter la pratique des sages-femmes québécoises selon sa spécificité. Il n'existe actuellement pas de collecte de données structurée correspondant à tout le continuum de soins des sages-femmes. L'OSFQ a consulté de nombreux experts sur le sujet, mis sur pied un comité de statistiques et a offert son avis quant au déploiement de I-CLSC avec les acteurs impliqués.

Le développement de notre profession passe aussi par de bonnes relations avec les partenaires et des alliances avec les milieux de pratique existants et en développement. Ainsi l'Ordre a participé au Groupe de travail pour

la mise à jour du *Guide québécois de dépistage ITSS*, à la *Table de concertation pour le développement de la pratique des sages-femmes* et a aussi soutenu les Conseils des sages-femmes. Plusieurs liens ont aussi été créés avec des projets en développement comme dans la région de la Baie-des-Chaleurs, de Lanaudière et à Chicoutimi.

Pour ce qui est de favoriser la collaboration interdisciplinaire, l'OSFQ a été très actif dans un dossier avec l'Ordre des infirmières et infirmiers du Québec. Actuellement, deux sages-femmes sont présentes à chaque accouchement. L'OSFQ, suite à des échanges avec l'OIIQ, a élaboré un modèle où la deuxième intervenante à l'accouchement serait une infirmière. Les travaux continuent entre les deux ordres afin d'établir une entente satisfaisante. Ce modèle permettrait de favoriser l'accessibilité de services en périnatalité dans les régions rurales et éloignées.

## Assurer la stabilité et la pérennité de l'Ordre

Beaucoup d'heures ont également été consacrées à la gouvernance de l'Ordre. Le comité de gouvernance a veillé à la mise en place de plusieurs politiques et a apporté beaucoup de réflexions visant l'amélioration et l'allègement de nos procédures dans un objectif de saine gestion. Un code d'éthique pour les administratrices a été adopté ainsi qu'une procédure pour les nominations aux comités de l'Ordre.

Les formations données par le CIQ sur le sujet nous ont été très profitables et ont nourri nos réflexions, nos débats et décisions. La collaboration de l'Ordre des pharmaciens, qui a partagé avec nous ses travaux sur le sujet, a été aussi grandement appréciée.

Un plan de gestion de crise médiatique a été élaboré cette année, visant une gestion efficace et préparée lors de situation d'urgence impliquant l'Ordre ou des sages-femmes. Ce plan de gestion de crise fut présenté aux membres en septembre dernier, lors de l'Assemblée générale annuelle.

La gestion financière de l'Ordre a aussi été améliorée avec les travaux du comité de finances qui a maintenant un mandat détaillé. Ce comité a aussi adopté des politiques et des procédures afin de donner plus de transparence à son travail et d'effectuer une meilleure planification à long terme des activités de l'Ordre.

## Reconnaissance et positionnement

Les communications ont pris une grande place dans notre planification de cette année. Un plan de communication a été réalisé dans le but d'augmenter la visibilité des sages-femmes et de faire connaître cette profession au grand public. L'OSFQ a participé à de nombreuses entrevues ainsi qu'à divers événements médiatiques en périnatalité. Les résultats ont été concluants, se soldant par une nette amélioration de la couverture médiatique telle que des reportages ou articles, tous très positifs et encourageants pour notre profession.

Malgré l'absence de collecte d'information générale et systématisée, le comité d'étude et d'enquête sur la mortalité et la morbidité périnatales travaille depuis les débuts de l'Ordre à la collecte spécifique des événements de mortalité périnatale. Le rapport pour la période 2004-2008 a été déposé cette année. Les résultats confirment la qualité des soins prodigués par les sages-femmes. Les taux de mortalité périnatale, de mortinaissance et de mortalité néonatale précoce sont inférieurs aux taux moyens enregistrés pour l'ensemble du Québec. Il est certain que les sages-femmes assurent le suivi des femmes à bas risque, ce qui rend difficile toute comparaison de taux avec les autres professionnels en périnatalité. Par contre, l'adoption du règlement sur l'accouchement à domicile en 2004 ne semble pas avoir eu d'impact sur les taux précédemment cités, puisque ceux-ci sont comparables au taux du bilan précédent. Il est intéressant d'avoir cette donnée en faveur de la sécurité de l'accouchement à domicile.

L'accent a été mis aussi sur l'amélioration des communications aux membres par le biais du journal de l'Ordre, le *Maïa*, ainsi que la tournée de la présidente de cet automne. L'OSFQ s'est donné comme objectif d'être à l'écoute de ses membres, de les consulter par le biais d'ateliers, de groupes de travail, de sondages ou lors des assemblées générales annuelles, afin de nous assurer que nos travaux et recommandations correspondent aux pratiques des sages-femmes sur le terrain.

L'OSFQ a participé aux consultations du Commissaire à la santé et au bien-être du Québec portant sur les médicaments au sein du système de santé. Les échanges ont porté essentiellement sur certaines problématiques pouvant entraver un usage optimal des médicaments dans le cadre de la pratique sage-femme. Le *Règlement sur les médicaments qu'une sage-femme*

peut prescrire ou administrer dans l'exercice de sa profession (c. S-0.1, r. 12) limite actuellement les sages-femmes dans leur possibilité de prescription pour leur clientèle. Le comité de médicaments, examens et analyses est actuellement en processus de réviser la liste des médicaments, et ce en fonction des besoins de la clientèle, des exigences de la pratique sage-femme, des avancées pharmaceutiques et médicales, et des réalités régionales.

## Remerciements

Ce bilan serait incomplet sans remercier le Ministère de la Santé et des Services sociaux (MSSS), qui reconnaît le travail de l'Ordre et l'importance des sages-femmes dans le système professionnel, en octroyant une subvention visant à permettre à l'Ordre de continuer son travail et de remplir ses devoirs de protection du public. Les démarches en vue d'une continuité de cette subvention sont actuellement en cours.

Je tiens également à reconnaître tout le travail de la permanence de l'Ordre et l'implication des sages-femmes dans les nombreux comités. Plusieurs sages-femmes ont été généreuses de leur temps si précieux et le partage de leurs connaissances et expériences a été essentiel dans la réalisation de notre mission. Je remercie particulièrement les membres du conseil d'administration pour la qualité de leur réflexion et tout le cœur qu'elles mettent à la bonne marche des affaires de l'Ordre.



Marie-Eve St-Laurent, SF  
*Présidente*



# MOT DE LA DIRECTRICE GÉNÉRALE

Je suis entrée en poste à l'OSFQ en mars 2012. Le rapport annuel 2012-2013 fait donc état de toute mon année d'intégration à l'Ordre et des dossiers importants qui ont alimenté mon travail et celui de toute l'équipe pendant l'année.

Dès mon arrivée, les découvertes furent nombreuses, dont celle d'un ordre professionnel de petite taille avec de grands projets et de grands défis! Ce fut une année d'apprentissage intensif qui m'a permis de mieux connaître le système des ordres professionnels, mais également le milieu stimulant des sages-femmes.

## Objectifs administratifs

Une des premières étapes fut de consolider la permanence par l'embauche d'une adjointe administrative, ce qui fut d'un grand soulagement pour les comités et pour la direction générale.

Le soutien comptable a également occupé beaucoup de place et demandé un suivi de près, car, pour la première fois, nous avons travaillé sans commis-comptable à l'interne et avons confié la rentrée des données à une personne de la permanence, en lui offrant un soutien externe. Cette tâche fut ardue et longue, mais a permis d'avoir une connaissance approfondie du dossier et de mieux connaître nos fournisseurs de services, avec leurs points positifs et lacunes.

Une restructuration du système informatique et de la base de données des membres s'est également imposée. Le peu de personnel à la permanence a donc dû se consacrer en partie à cette tâche, se voyant confier des responsabilités supplémentaires dans le but d'assurer un travail d'équipe continu servant à mieux répondre aux attentes des membres et du public. Ce défi est devenu le défi de l'équipe et je ne peux que constater la patience et le souci portés à ces différents dossiers.

Le site internet fut également entièrement refait, revu et terminé au printemps 2012. Ergonomique et convivial, le site facilite la consultation du public et la compréhension des mécanismes et structures de l'Ordre. Une section « Membres » bonifiée sera inaugurée à l'été 2013 et une version anglaise des informations les plus importantes sera également disponible au courant de l'année prochaine. Les travaux sont déjà en cours.

## Comités et groupes de travail

En tant que directrice générale, ce fut un plaisir pour moi de participer activement à la planification et à la tenue des réunions du Conseil d'administration, ainsi que de siéger au sein du comité de finances, celui de gouvernance et d'être responsable du groupe de travail en communication. L'assiduité, le haut standard de performance du Conseil d'administration, des comités et du groupe de travail ont été bénéfiques pour moi, en termes d'objectifs et attentes claires en ce qui a trait à mon rendement. L'élaboration des politiques et procédures inhérentes aux travaux de ces comités m'a non seulement aidée dans mon rôle de directrice générale, mais aussi guidée dans la compréhension d'un système et des façons de faire propres au monde des ordres professionnels.

Sur le plan politique, bien que ce rôle soit entièrement confié à notre présidente, j'ai pu prendre connaissance des réflexions visant les orientations actuelles et futures de l'Ordre, cela grâce à la présidente, mais également au comité de gouvernance et au groupe de travail en communication.

Le groupe de travail en communication a comme mandat la révision du plan de communication, les questions relatives à la visibilité de la profession et de l'Ordre, ainsi que toutes les communications internes et externes de l'Ordre. Ce groupe de travail est également un outil de consultation pour la présidente, dans son rôle de porte-parole. Il est composé de sages-femmes, ce qui contribue à la compréhension de la vision que les sages-femmes ont de leur propre travail et du rôle de l'Ordre, et d'une administratrice nommée par l'Office des professions, une personne qui nous soutient dans la réflexion sur les demandes et attentes du public en général. Un des importants travaux en communication cette année a été le plan de gestion de crise médiatique, qui rassemble l'ensemble des données et moyens nécessaires pour répondre à l'urgence d'une situation de crise et offre un soutien à notre présidente et porte-parole.

En arrivant en poste, j'ai pu constater que la plupart des comités de l'ordre étaient coordonnés par la chargée d'affaires professionnelles, qui, malgré l'activation récente de plusieurs comités, a pu continuer son travail en ne perdant pas de vue les objectifs planifiés et en gardant une performance exceptionnelle. Elle a su m'orienter sur les travaux en cours, la planification future et les problématiques rencontrées. Ce soutien est primordial aux activités courantes de l'Ordre. La confiance que j'accorde aux comités et à la chargée d'affaires professionnelles m'a été confirmée tout au long de l'année.

## Tournée de la présidente

De toute évidence, assumer la direction de l'Ordre des sages-femmes du Québec est un défi de taille et une expérience très enrichissante. Cela m'a été prouvé, une fois de plus, lorsque j'ai pu accompagner la présidente lors de sa tournée dans différentes maisons de naissance de la province.

J'ai découvert, non seulement un milieu stimulant, mais une profession unique avec des membres vraiment concernées par le développement de leur profession et par les questions de collaboration interdisciplinaire, dans une optique de protection du public. Je ne peux que remercier la présidente de m'avoir permis de rencontrer les membres, de visiter les maisons de naissance et d'ajouter cet aspect humain à l'ensemble de mes connaissances et de mon intégration.

## Remerciements

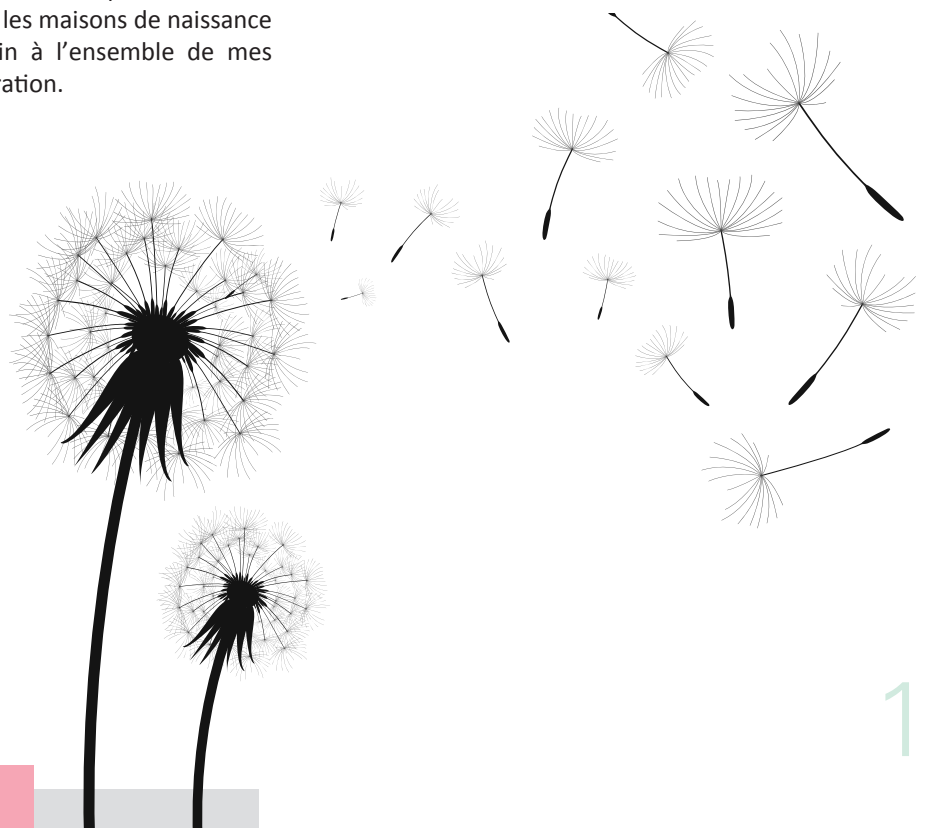
Tout d'abord, il faut mentionner que tout le travail accompli ne pourrait être possible sans le soutien du personnel à la permanence, qui a démontré, tout au long de l'exercice, leur souci d'atteinte des objectifs, malgré les difficultés-rencontrées.

Mon année d'intégration n'aurait pas pu être réussie sans la confiance du Conseil d'administration, ainsi que des comités des finances et de gouvernance, qui m'appuient dans les procédures, me nourrissent de leurs conseils et me guident patiemment dans leurs demandes et attentes.

Puis, pour terminer, je souhaite remercier particulièrement la présidente de l'Ordre, pour sa confiance et pour avoir eu la patience de veiller à mon intégration, en expliquant les processus, l'historique et en partageant sa vision de l'Ordre et des divers projets, tout en gardant un sens de l'analyse pointu et un grand professionnalisme.



Lorena Garrido  
*Directrice générale*



# MEMBRES DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

<b>Marie-Eve St-Laurent, SF</b>	Présidente, à partir de mai 2011
<b>Céline Lemay, SF</b>	Vice-présidente, à partir de mai 2011
<b>Dasha Ortmann, SF</b>	Secrétaire, à partir de mai 2009
<b>Céline Dufour, SF</b>	Administratrice, à partir de mai 2011
<b>Marie-Paule Lanthier, SF</b>	Administratrice, à partir de mai 2009
<b>Julie Pelletier, SF</b>	Administratrice, à partir de janvier 2010
<b>Julie Coulombe-Godbout</b>	Représentante du public nommée par l'OPQ, depuis juin 2009
<b>Monic Lessard</b>	Représentante du public nommée par l'OPQ, depuis août 2011

# PERMANENCE

<b>Lorena Garrido</b>	Directrice générale
<b>Peggy Bedon, SF</b>	Chargée d'affaires professionnelles
<b>Valérie Perrault, SF</b>	Chargée de projet autochtone, jusqu'en décembre 2012
<b>Florence Sisto</b>	Adjointe, service à la clientèle et comptabilité
<b>Aïcha Bouara</b>	Adjointe à l'administration jusqu'en avril 2012
<b>Marie Stéphane Cadot</b>	Adjointe administrative, à partir du 14 mai 2012

# RAPPORT D'ACTIVITÉS DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

Au cours de l'exercice 2012-2013, tout en s'acquittant des différentes responsabilités qui lui sont imparties en vertu du *Code des professions* (L.R.Q., c.C-26) et de la *Loi sur les sages-femmes* (L.R.Q., c.S-0.1), ainsi que des règlements qui en découlent, le Conseil d'administration a tenu au cours de son 14<sup>e</sup> mandat 13 réunions, dont 7 séances régulières et 6 réunions extraordinaires. L'assemblée générale annuelle pour l'exercice 2012-2013 aura lieu le 25 septembre 2013. Plusieurs résolutions y seront présentées, dont voici les principales.

## Résolutions administratives

Le Conseil d'administration a adopté :

- la définition d'une maison de naissance proposée par le Regroupement les sages-femmes du Québec et qui se résume succinctement en un espace d'accueil pour les femmes enceintes et leur famille ;
- le nouveau mandat du comité d'étude pour la pratique en régions éloignées qui inclut dès lors les régions rurales ;
- l'ordre du jour proposé pour l'AGA de l'OSFQ 2011-2012 du 26 septembre 2012 ;
- l'horaire de la journée proposé pour l'AGA et les ateliers de l'OSFQ du 26 septembre 2012, avec les modifications ;
- le calendrier des travaux proposés par le comité de gouvernance ;
- les documents d'évaluation du CA proposés par le Comité de gouvernance :
  - « Auto-évaluation du conseil d'administration » et
  - « Évaluation du conseil d'administration » ;
- les documents proposés pour l'évaluation de la permanence :
  - « Rencontre annuelle d'appréciation »,
  - « Grille d'appréciation », « Aide mémoire » et
  - « Politique de rémunération » ;
- le plan de gestion de crise médiatique proposé par le groupe de travail en communication ;
- le Code d'éthique et de conduite des administratrices de l'OSFQ, tel que proposé par le comité de gouvernance ;
- le rapport du comité d'études et d'enquêtes sur la morbidité et la mortalité périnatales (CÉEMMP) présenté au CA en février 2013 et publié par la suite sur le site de l'Ordre et auprès de certains partenaires ;
- la Politique sur les rôles et responsabilités individuelles des administratrices de l'OSFQ, telle que proposée par le comité de gouvernance ;
- les objectifs de la planification stratégique ;
- le document sur la deuxième intervenante lors de l'accouchement avec une sage-femme ;
- les procédures visant la continuité des opérations proposées par le comité de gouvernance ;
- le mandat du comité de gouvernance ;
- le processus de retour à la pratique proposé par le CIP et défini dans le document à cet effet ;
- La modification et le remplacement du document :
  - « Nomination aux comités de l'Ordre des sages-femmes du Québec et pratique active »
  - par « Directive pour la nomination aux comités de l'Ordre des sages-femmes du Québec ».

## Admission et retour à la pratique

Le Conseil d'administration a :

- accordé un permis de pratique régulier à mesdames :
  - Fouzia Aberkane ;
  - Juliette Desjobert ;
  - Marie-Josée Gagnon ;
  - Margaret Mina qui a satisfait aux exigences du programme de formation du Nunavik Inuulitsivik ;
- autorisé la réinscription de mesdames Christine Roy et Catherine Mason suite à la complétion avec succès de stages prescrits pour le retour à la pratique ;
- levé la suspension de madame Fabienne Gagné, suite à la complétion avec succès d'une formation et de stages prescrits en lien à une inspection particulière.

## Résolutions financières

Le Conseil d'administration a :

- adopté les états financiers 2011-2012 proposés par la firme Charbonneault, Bonenfant, McSween ;
- recommandé à l'AGA la firme Charbonneault, McSween, Bonenfant, CPA, comme auditeur externe pour l'année financière 2012-2013 ;
- accepté la recommandation du comité des finances de faire une résiliation de contrat sans nécessité de motifs avec la compagnie qui était responsable du soutien informatique ;
- autorisé l'utilisation du solde de fonds jusqu'à concurrence de 33 000 \$ pour couvrir les besoins en informatique pour la programmation, l'installation, le support et le développement de la nouvelle base de données ;
- retenu les services de la société informatique Logik Media pour la programmation, l'installation et le support de la nouvelle base de données ;
- recommandé une augmentation d'heure et du salaire de l'adjointe administrative ;
- recommandé que la chargée de projet autochtone travaille, à raison de 21 heures par semaine, à continuer le développement du projet autochtone et des relations avec le Nord, jusqu'en décembre 2012 ;
- adopté les nouvelles normes comptables NCOSBL. L'audit de l'Ordre se fera désormais selon ces normes.

## Comités

Le Conseil d'administration a :

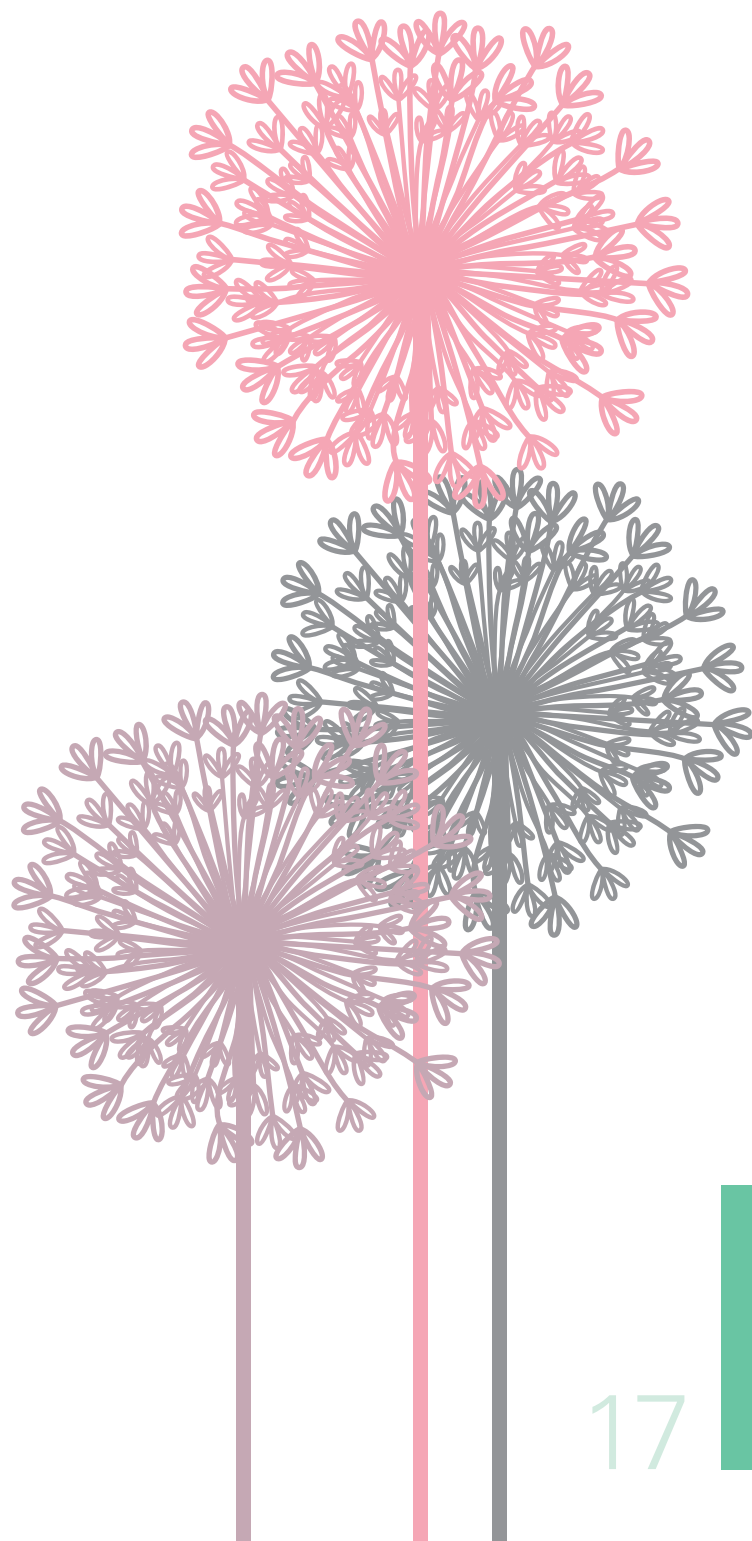
- modifié le nom du
  - « Comité de la liste de médicaments » pour :
  - « Comité des médicaments, examens et analyses » ;
- modifié le mandat du comité des médicaments, examens et analyses ;
- modifié le mandat du comité de formation continue ;
- aboli le Comité de communication.

## Nominations

Le Conseil d'administration a nommé mesdames :

- Tobi Lynn Bayarova, Katie Drolet, Josée Lafrance et Sylvie Lavallée, pour un mandat de 3 ans au conseil de discipline de l'Ordre des sages-femmes du Québec ;
- Johanne Pepin, Karine Vallée Pouliot, Maëcha Nault membres du comité des médicaments, examens et analyses ;
- Céline Lemay, Mélanie Martin, Geneviève Guilbault et Françoise Béliveau membres du comité des lignes directrices ;
- Huguette Picard, représentante du public, Marleen Dehertog, Marie-Andrée Martineau et Margaret Moïse membres du comité de révision ;
- Cynthia Plourde membre du comité de pratique illégale ;
- Marie-Eve St-Laurent, Marie-Paule Lanthier, Micheline Leduc et Monic Lessard membres du comité de sélection pour la syndique adjointe ;
- Johanne Savoie et Françoise Béliveau au poste de syndiques adjointes pour une période de trois ans, conformément aux recommandations du comité de sélection ;
- Mounia Amine, Caroline Paquet et Christine St-Onge membres du comité de statistiques, pour un mandat de deux ans ;
- Maëcha Nault membre du comité d'inspection professionnelle pour un mandat de deux ans ;
- Linda Bergeron experte pour le comité de statistiques pour une étude comparative des données ;
- Rachida Amrane, Geneviève Bélanger, Sinclair Harris, Michelle Moreau, Valérie Perrault et Mongia Said-Zitouni membres du comité de formation continue, pour un mandat de deux ans ;

- 
- Élisabeth Drévès, Lucie Hamelin, Marie-Paule Lanthier, Parvine Makhzani et France Richard membres du comité d'admission, pour un mandat de deux ans ;
  - Sophie Martin, Maggy Moise, Kim Moorhouse, Johanne Pépin, Valérie Perrault et Jennie Stonier membres du comité de pratique en région éloignée pour un mandat de deux ans ;
  - Marie-Hélène Théberge membre du comité d'étude et enquête sur la morbidité et la mortalité périnatales pour un mandat de deux ans ;
  - Céline Dufour membre du comité de gouvernance ;
  - Julie Coulombe-Godbout, Céline Dufour, la directrice générale et la présidente membres du comité des finances pour un mandat de 2 ans ;
  - Sinclair Harris membre du comité d'admission ;
  - Élisabeth Drévès, Catherine Gerbelli, Sinclair Harris et Maggy Moise comme scrutatrices pour les élections du CA 2013 ;
  - Céline Dufour, Monic Lessard, Dasha Ortmann, Julie Pelletier membres du comité d'évaluation de la directrice générale, ayant le mandat de décrire et d'élaborer des outils d'évaluation de la directrice générale.



# RAPPORT DE LA SECRÉTAIRE

## RAPPORT Renseignements généraux

<b>NOMBRE DE MEMBRES ACTIVES INSCRITES AU TABLEAU AU 31 MARS 2012</b>	<b>162</b>
Membres retraitées	4
Permis restrictifs temporaires	0
Autorisations spéciales délivrées selon l'article 33 du Code des professions	19
Nouvelles diplômées	14
Permis sur permis	0
Diplômées hors Québec (formation d'appoint et ARM)	3
Radiations pour non-paiement de la cotisation	0

## Cotisations pour l'exercice 2012-2013

La cotisation régulière pour l'année 2012-2013 est de 1 575 \$. À cela s'ajoutent la cotisation obligatoire pour le financement de l'Office des professions du Québec (OPQ), la TPS et la TVQ pour un total de 1 833,31 \$.

La cotisation des nouvelles diplômées de l'UQTR a été fixée à 70 % du montant de la cotisation régulière pour les deux premières années d'inscription au Tableau, soit de 1 290,05 \$ taxes incluses. La cotisation des retraitées a été fixée à 290,51 \$, plus les taxes et la cotisation obligatoire à l'OPQ, pour un total de 312,96 \$.

Des modalités de cotisation sont appliquées pour les membres en congé de maternité et pour les sages-femmes possédant un contrat à durée indéterminée.

Le versement de la cotisation est fixé au début de l'exercice financier, soit le 1<sup>er</sup> avril de chaque année. Toutefois, les membres peuvent opter pour un paiement en deux ou quatre versements à date fixe, soit les 1<sup>er</sup> avril, 1<sup>er</sup> juin, 1<sup>er</sup> août et 1<sup>er</sup> octobre.



## Répartition des membres par région administrative pour l'exercice 2012-2013

01	Bas Saint-Laurent	7
02	Saguenay – Lac Saint-Jean	1
03	Capitale nationale	19
04	Mauricie	7
05	Estrie	11
06	Montréal	49
07	Outaouais	10
08	Abitibi-Témiscamingue	0
09	Côte-Nord	0
10	Nord-du-Québec	15
11	Gaspésie – Îles-de-la-Madeleine	0
12	Chaudière – Appalaches	12
13	Laval	0
14	Lanaudière	0
15	Laurentides	13
16	Montérégie	7
17	Centre du Québec	11
99	Hors du Québec	0

Nombre total de membres actives au cours de l'année : 162



# COMITÉS STATUTAIRES

A decorative graphic consisting of overlapping green and purple shapes. On the right side, there are several white, thin, overlapping circles of varying sizes, some of which are partially cut off by the edge of the page.

# CONSEIL DE DISCIPLINE

## Mandat

Le Conseil de discipline est constitué en vertu de l'article 116 du *Code des professions*. Il est saisi de toute plainte formulée contre un membre de l'Ordre ou contre une personne qui a été membre de l'Ordre, pour une infraction aux dispositions du *Code des professions*, de la *Loi sur les sages-femmes du Québec* ou des règlements adoptés conformément au code ou à la loi.

## Membres

**M<sup>e</sup> Réjean Blais**, avocat, *président*  
**Me Sylvie Lavallée**, avocate, *secrétaire*  
**Tobi-Lynn Bayarova**, SF  
**Katie Drolet**, SF  
**Josée Lafrance**, SF

## Activités

Au cours de l'exercice 2012-2013, le Conseil de discipline a été saisi d'une plainte émanant de la syndique. Les diverses infractions reprochées portaient sur les aspects suivants :

- Contrevenant aux normes de pratique professionnelle des sages-femmes ;
- Consultation auprès d'un médecin ;
- Tenue de dossier.

L'audition de la plainte est à venir.

Le Conseil de discipline s'est réuni une demi-journée pour une conférence de gestion d'instance.

# BUREAU DE LA SYNDIQUE

## Mandat

Suite à une information à l'effet qu'une professionnelle a commis une infraction aux dispositions du *Code des professions* ou à la *Loi sur les sages-femmes et ses règlements*, la syndique fait enquête conformément à l'article 122 du *Code des professions*. De sa propre initiative ou à la demande du Bureau, la syndique porte toute plainte qui paraît justifiée contre une sage-femme devant le *Conseil de discipline*, conformément à l'article 128 du *Code des professions*. Par règlement, elle procède à la conciliation ou à l'arbitrage des comptes.

## Membres

**Anne Goubayon**, SF, syndique  
**Johanne Savoie**, SF, syndique adjointe, depuis décembre 2012  
**Françoise Béliveau**, SF, syndique adjointe, depuis décembre 2012

## Activités

Durant l'exercice 2012-2013, le bureau de la syndique s'est développé grâce à la participation à des formations du CIQ (Conseil Interprofessionnel du Québec), mais également grâce à la nomination de deux syndiques adjointes, venant appuyer la syndique en poste, pour le travail à réaliser et les différents dossiers à traiter. Ces nominations furent le résultat du travail effectué par le comité de sélection qui avait comme mandat de choisir des professionnelles expérimentées, qui comprendraient l'importance de ce rôle pour la protection du public, mais également pour le développement de la profession.

Le bureau de la syndique a répondu à plusieurs appels téléphoniques, messages et lettres de la part de divers professionnels et du public.

Trois demandes officielles ont été déposées au cours de cette année et les enquêtes sont en cours.

Un dossier ouvert antérieurement à l'année 2012-2013 est toujours actif.

# COMITÉ D'INSPECTION PROFESSIONNELLE (CIP)

## Mandat

Le mandat du comité d'inspection professionnelle (CIP) consiste à surveiller l'exercice de la profession par les membres, et ce, par une vérification favorisant le développement des compétences professionnelles dans le cadre d'un programme de surveillance générale ou dans le cadre d'une inspection particulière sur les compétences professionnelles d'une membre.

Compte tenu de son imputabilité au Conseil d'administration, le CIP doit soumettre au Conseil d'administration pour approbation :

- Le programme annuel des activités de surveillance générale ;
- Le calendrier des inspections ;
- Le rapport annuel ;
- Le processus et les plans de retour à la profession ainsi que les recommandations en découlant ;
- Les outils d'inspection.

## Membres et inspectrices du comité

### Membres

**Saïda Hamzaoui**, SF, présidente du comité  
**Élisabeth Drévès**, SF, secrétaire  
**Gertrude Lavoie**, SF  
**Maëcha Nault**, SF

### Inspectrices

**Margaret Moïse**, SF  
**Mejda Shaiek**, SF

## Activités

Le CIP s'est rencontré quatre fois au siège social de l'OSFQ entre le 1<sup>er</sup> avril 2012 et le 31 mars 2013. Deux téléconférences ont eu lieu ainsi que deux rencontres de travail et plusieurs échanges de courriels.

### Inspection professionnelle

Le CIP a inspecté douze (12) sages-femmes durant cette année, ce qui représente 8 % des membres et une moyenne stable par rapport aux années précédentes. Des recommandations ont été adressées aux sages-femmes concernées en regard des règlements suivant : *Règlement sur la tenue de dossier et le cabinet de consultation d'une sage-femme (L.R.Q., c. S-0.1, r.9)* et *Règlement sur les normes de pratique et conditions d'exercices lors d'accouchement à domicile (L.R.Q., c. S-0.1, r.14)*.

Il n'y a pas eu d'inspection particulière pour la période concernée.

Un retour à la pratique a été organisé par le CIP pour une sage-femme sans pratique clinique depuis plus de trois (3) ans sous la forme d'un stage d'actualisation des connaissances d'une période de trois (3) mois.



## FORMATION

Le CIP a organisé une formation d'une journée en mars 2013 pour les inspectrices au sujet des inspections particulières.

## DOCUMENTS RELATIFS AUX INSPECTIONS ET AUX RAPPORTS D'INSPECTION

Lors de l'exercice 2012-2013, le CIP a standardisé deux de ses procédures.

## Inspection particulière

Le CIP s'est doté d'une nouvelle procédure d'inspection particulière. Pour ce faire, l'expertise de sages-femmes en pratique clinique, des membres du CIP, des inspectrices ainsi que le soutien légal de la procureure de l'OSFQ ont été sollicités. Des consultations ont aussi été effectuées au sein d'autres ordres professionnels. Cette procédure a pour but de s'assurer que le processus d'inspection particulière est basé sur l'équité, l'objectivité, la transparence, la collaboration et le soutien à la sage-femme.

L'ajout récent d'évaluations objectives structurées (ÉOS) a permis de bonifier le volet évaluatif. Les ÉOS sont des outils diagnostiques validés et fiables utilisés pour déterminer le niveau de compétence d'une sage-femme pour laquelle il est recommandé une inspection particulière. Elles ont été construites dans le but d'évaluer les connaissances et les conduites à tenir cliniques de professionnelles sur le terrain.

## Retour à la pratique

Aussi, le CIP a rédigé une procédure visant à structurer les demandes de retour à la profession.

Cette procédure clarifie et standardise les demandes de retour à la profession, dans le but de répondre avec diligence et équité aux sages-femmes. La procédure détermine les modalités reliées au stage de retour à la profession en ce qui a trait aux objectifs, aux conditions, au contenu, et à la durée ; le tout en fonction des besoins et de l'analyse du dossier de la sage-femme. Par la suite, ces recommandations sont soumises au CA qui adresse ses recommandations finales à la sage-femme.

## TRAVAUX EN COURS

Le CIP a entrepris une démarche réflexive sur le processus d'inspection régulière actuel. Les inspectrices ont été invitées à cette réunion. Plusieurs pistes intéressantes ont été soulevées et étudiées. Le CIP souhaite pouvoir réorganiser ce processus au cours de la prochaine année.

# COMITÉ DE RÉVISION

## Mandat

Conformément à l'article 123.3 du Code des professions, le comité de révision a pour mandat de donner, à toute personne qui le lui demande et qui a demandé à la syndique la tenue d'une enquête, un avis relativement à la décision de la syndique de ne pas porter plainte devant le Conseil de discipline.

Le Comité de révision est formé de trois personnes, dont deux (2) membres nommées par le Conseil d'administration de l'OSFQ, et d'une représentante du public choisie parmi les administrateurs nommés par l'Office des professions, en vertu de l'article 78 du Code des professions.

Afin d'assurer le bon fonctionnement du comité en cas d'absence ou de conflit d'intérêts pour l'une des sages-femmes membres, le Conseil d'administration a nommé une sage-femme supplémentaire sur ce comité.

## Membres

**Marleen Dehertog, SF**

**Marie-Andrée Martineau, SF**

**Margaret Moïse, SF**

**Huguette Picard**, représentante du public

## Activités

Au cours de l'exercice 2012-2013, aucune demande, ni requête en révision, n'a été déposée au Comité de révision.

En conséquence, le Comité n'a pas donné d'avis concernant une décision de la syndique



# ADMISSION PAR ÉQUIVALENCE

## Mandat

Conformément au *Règlement sur les normes d'équivalence de diplôme et de la formation aux fins de la délivrance d'un permis par l'Ordre des sages-femmes du Québec* (L.R.Q., c. C-26, a. 93, par. c et c.1), le comité doit :

- Analyser et étudier les dossiers des sages-femmes formées à l'extérieur du Québec (pour le Canada : entente de réciprocité) qui veulent faire reconnaître une équivalence de diplôme ou de la formation pour la délivrance d'un permis de l'OSFQ ;
- Analyser et étudier les dossiers des candidates françaises en tenant compte de l'Arrangement de reconnaissance mutuelle des qualifications (ARM) ;
- Présenter les recommandations répondant aux exigences (stages et/ou formation) concernant les candidates au conseil d'administration de l'OSFQ.

De plus, le comité d'admission étudie les demandes d'autorisation spéciale et effectue une recommandation à la présidente de l'OSFQ.

## Fonction

- Reconnaître l'équivalence complète ou accepter la demande conditionnellement à la réussite d'une formation ou d'un certain nombre de cours de niveau universitaire ;
- Dans le cas des sages-femmes françaises, évaluer dans quelle catégorie la candidate se situe (niveau 1, niveau 2 ou niveau 3, selon les termes de l'ARM). Au besoin, définir les conditions associées au permis restrictif temporaire de six (6) mois ;
- Soumettre au conseil d'administration les recommandations concernant les candidates.

## Membres

**Élisabeth Drévès, SF**

**Lucie Hamelin, SF**, mandatée par l'UQTR, pour le programme de formation d'appoint, présidente du comité

**Saïda Hamzaoui, SF**

**Marie-Paule Lanthier, SF**

**Parvin Makhzani, SF**

**Sinclair Harris, SF** (depuis le 18 février 2013)

**France Richard, SF**

## Activités

Le comité s'est réuni au complet à deux (2) reprises au siège social de l'OSFQ ainsi que cinq (5) fois en comité restreint, entre le 1<sup>er</sup> avril 2012 et le 31 mars 2013.

Le comité a décidé de procéder à des séances d'information pour toutes les sages-femmes diplômées hors Québec ayant déposé un dossier complet à l'OSFQ dans le cadre du *Règlement sur les normes d'équivalence de diplôme et de la formation aux fins de la délivrance d'un permis par l'Ordre des sages-femmes du Québec* (chapitre S-0.1, r. 13) ou dans le cadre de l'*Arrangement de reconnaissance mutuelle (ARM) France-Québec*.

Deux objectifs principaux ont été identifiés :

- Informer les candidates sur la pratique sage-femme au Québec ;
- Informer les candidates sur l'Université du Québec à Trois-Rivières (UQTR) et les différents programmes disponibles : programme ARM, programme d'appoint et baccalauréat en pratique sage-femme.

Des séances d'information ont donc été élaborées et devraient être dispensées en avril 2013. Une sage-femme diplômée du programme d'appoint sera présente afin de partager son expérience et son parcours.

Le Comité d'admission a réfléchi à une nouvelle façon d'analyser les dossiers qui sont déposés à l'OSFQ par les sages-femmes diplômées hors Québec. Il a été décidé d'organiser des entrevues pour toutes les candidates avec des critères spécifiques et un système de cotation, afin d'assurer une procédure la plus équitable possible. Cette démarche vise à permettre une analyse personnalisée des besoins de la sage-femme et à effectuer une prescription adaptée à sa situation actuelle et à son profil professionnel pour pouvoir pratiquer au Québec comme sage-femme. Les différentes possibilités de prescriptions sont les suivantes : les mesures compensatoires de l'ARM, le certificat personnalisé en pratique sage-femme (programme d'appoint) ou le baccalauréat en pratique sage-femme de l'UQTR.

Les entrevues qui se dérouleront en mai 2013 permettront aussi de sélectionner les candidates pour la prochaine cohorte, prévue en janvier 2014. Plus de soixante-dix (70) candidates sages-femmes seront contactées pour les entrevues.

## Bilan de l'année

### ACTIVITÉS RELATIVES À L'ARM

Nombre de dossiers étudiés	Prescription niveau 1 ARM	Prescription niveau 2 ARM	Prescription niveau 3 ARM	Nombre de candidates ayant reçu un permis restrictif	Nombre de candidates ayant reçu un permis régulier	Dossiers incomplets
11	0	10	0	0	0	1

### ACTIVITÉS RELATIVES À LA RECONNAISSANCE DE L'ÉQUIVALENCE ET DE LA FORMATION AUX FINS DE LA DÉLIVRANCE D'UN PERMIS POUR LES CANDIDATES DIPLÔMÉES HORS CANADA

Nombre de dossiers reçus en 2012-2013 et étudiés	10 candidates de niveau universitaire 4 candidates de niveau collégial
Nombre de candidates ayant reçu un permis	3 (dont 2 du programme d'appoint)

### SUIVI DU PROGRAMME D'APPOINT EN PRATIQUE SAGE-FEMME

#### Cohorte 2008 – 2009 : Bilan

Réussite du programme avec recommandation au permis	10 candidates
Échec à la formation théorique ; attente de prochaine cohorte	1 candidate
Abandon	3 candidates
Attentes de placement de stage	4 candidates

Plusieurs candidates qui ont reçu un permis travaillent actuellement dans les maisons de naissance du Québec.

Pour les quatre (4) candidates encore inscrites au programme, la difficulté principale reste le placement en stage dans les maisons de naissance ou les services de sages-femmes. Le manque de préceptrices et de places disponibles augmente les délais d'attente. Nous espérons que toutes les candidates termineront leur stage à l'automne 2013 ou au plus tard, au printemps 2014.

Un autre défi qui se rajoute est la connaissance écrite et parlée de la langue anglaise pour les places de stage à Montréal, ce qui ajoute une difficulté supplémentaire aux candidates en attente de placement.

## Prochaine cohorte – programme d'appoint – programme ARM

La prochaine cohorte devrait débuter en janvier 2014 pour les cours théoriques, à l'UQTR.

Ce programme combinera programme d'appoint et programme ARM. Les sages-femmes françaises, ayant eu un niveau de prescription de niveau 2, bénéficient d'un programme de mesures compensatoires allégées.



# COMITÉ DE LA FORMATION

## Mandat

Le comité de la formation des sages-femmes, constitué en vertu du *Règlement sur le Comité de la formation des sages-femmes*, est de nature consultative et a pour mandat d'examiner, dans le respect des compétences respectives et complémentaires de l'Ordre, des établissements d'enseignement universitaire et du ministre de l'Éducation, du Loisir et du Sport, les questions relatives à la qualité de la formation des sages-femmes.

La qualité de la formation s'entend de l'adéquation de la formation aux compétences professionnelles à acquérir pour l'exercice de la profession de sage-femme.

Le comité considère que :

- Les objectifs des programmes de formation, dispensés par les établissements d'enseignement universitaires, mènent à un diplôme donnant ouverture à un permis ;
- Les objectifs des autres conditions et modalités de délivrance de permis ou certificats de spécialistes qui peuvent être imposées par un règlement du Conseil d'administration, comme un stage, un cours ou un examen professionnel ;
- Les normes d'équivalence de diplôme ou de formation, prévues par règlement du Conseil d'administration, donnent ouverture à un permis.

## Membres

**Marie-Ève St-Laurent**, SF, présidente de l'OSFQ

**Johanne Savoie**, SF, représentante de l'OSFQ

**Raymonde Gagnon**, SF, représentante désignée par la CRÉPUQ

**Remi Tremblay**, représentant désigné par la CRÉPUQ

**Marie-Claude Riopel**, représentante désignée par le MELS

## Activités

Il y a eu deux réunions du comité de la formation entre le 1<sup>er</sup> avril 2012 et le 31 mars 2013, une (1) réunion au siège social de l'OSFQ et une téléconférence.

### PROGRAMME DE BACCALAURÉAT EN PRATIQUE SAGE-FEMME

Ces réunions ont permis aux membres de discuter des modifications concernant le programme de baccalauréat en pratique sage-femme. Certains changements ont eu lieu, quant au déroulement du cursus des études, visant à améliorer la qualité de l'apprentissage des étudiantes. De plus, le *Règlement relatif à la qualité du français dans les programmes d'études* est rentré en vigueur en juin 2012 et comprend une évaluation des connaissances du français de l'étudiante ainsi que des cours de français appropriés à ses besoins, le cas échéant.

### PROGRAMME D'APPOINT DESTINÉ AUX SAGES-FEMMES DIPLOMÉES HORS QUÉBEC

Le comité a effectué un bilan de la première cohorte de 2008. Plusieurs problématiques ont été identifiées pendant les stages, dont les difficultés culturelles, la barrière linguistique, la nécessité de prolonger les stages pour plusieurs candidates, et les refus de placement de stage à l'extérieur de Montréal. Des pistes de solution ont été proposées et sont en voie d'évaluation. Une formation en ligne, préparant les candidates à la pratique sage-femme au Québec ainsi qu'à certains aspects de la profession est sérieusement envisagée. Le *Règlement relatif à la qualité du français dans les programmes d'études* s'applique aussi pour les candidates du programme d'appoint.

# COMITÉ DE LA FORMATION CONTINUE

## Mandat

- Identifier les besoins de formation continue auprès des membres de l'OSFQ.
- Faire des recommandations au Conseil d'administration quant au choix d'un fonctionnement efficace en matière de formation continue pour les sages-femmes : norme professionnelle, règlement, politique ou ligne directrice.
- Procéder à l'élaboration d'un document concernant les points suivants et le présenter pour approbation au Conseil d'administration :
  - Types d'activités de formation continue reconues pour les sages-femmes ;
  - Modalités ;
  - Mise en application ;
  - Mécanismes de suivi et de soutien de la part de l'OSFQ.
- Faire des recommandations au Conseil d'administration concernant l'accréditation de formations sélectionnées par le comité.
- Collaborer avec les autres comités de l'OSFQ concernés par la formation continue, dont le comité d'inspection professionnelle ainsi qu'avec l'Université du Québec à Trois-Rivières (UQTR) et l'association professionnelle (RSFQ).
- Réaliser toute autre tâche qui pourrait lui être confiée par le Conseil d'administration.
- Rédiger un rapport annuel sur les activités du comité.

## Membres

**Valérie Perrault**, SF, présidente  
**Michelle Moreau**, SF, secrétaire  
**Rachida Amrane**, SF  
**Geneviève Bélanger**, SF  
**Sinclair Harris**, SF  
**Mongia Saïd**, SF

## Activités

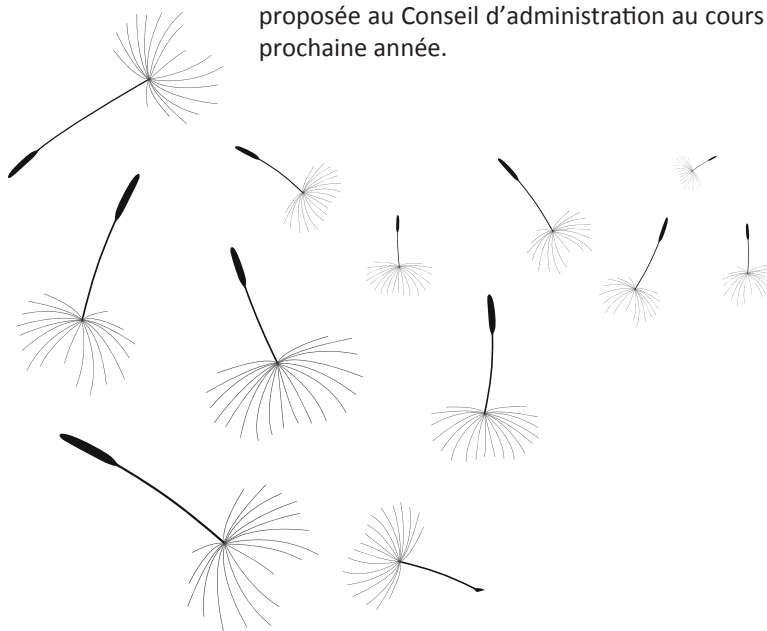
Le comité a connu une année productive en 2012-2013, avec la tenue de quatre (4) réunions et d'une conférence téléphonique. Trois (3) groupes régionaux de travail ont été constitués au sein du comité et se sont réunis en moyenne deux fois.

En mai 2012, le comité a envoyé un sondage aux équipes de sages-femmes afin de prendre connaissance des formations qu'elles avaient suivies au cours des dernières années et de cerner leurs intérêts en ce qui a trait à la formation continue. Sept maisons de naissance et les professeures de l'UQTR ont rempli ce sondage.

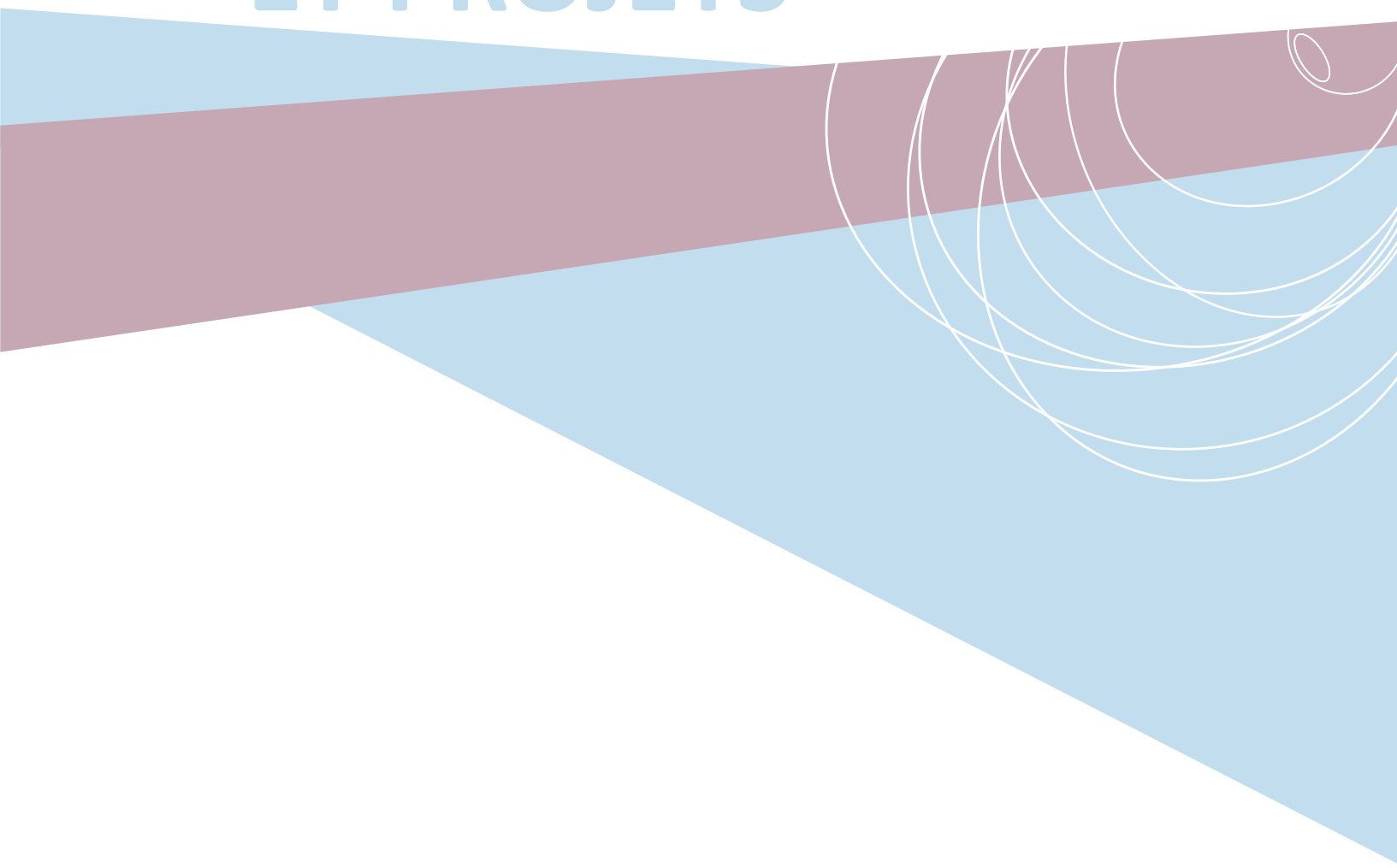
Lors de la dernière AGA, pendant un atelier, les résultats de ce sondage ont été présentés aux membres. Par la suite, une discussion portant sur différents enjeux reliés à la formation continue a eu lieu. Cela a permis d'alimenter les réflexions des membres du comité et surtout de prendre en compte les demandes ou besoins des sages-femmes sur le sujet.

Les membres du comité ont procédé également à une étude des pratiques en lien avec la formation continue dans les autres ordres professionnels au Québec, ainsi que chez les sages-femmes des autres provinces canadiennes.

La rédaction d'une norme professionnelle d'encadrement du développement professionnel continu est en voie d'élaboration. Cette norme devrait être proposée au Conseil d'administration au cours de la prochaine année.



# AUTRES COMITÉS ET PROJETS



# COMITÉ DES FINANCES

## Mandat

Le comité des finances a pour objet de satisfaire aux exigences de la Loi et d'aider ainsi l'Ordre à s'acquitter de ses obligations en recevant des rapports et en faisant des recommandations au Conseil d'administration sur les questions suivantes :

- La présentation de l'information financière ;
- Les systèmes de contrôle interne et d'information et la gestion des risques ;
- La vérification externe ;
- Toutes les autres questions que peut déterminer l'Ordre via son Conseil d'administration.

## Membres

Le comité des finances est composé d'au moins trois administratrices.

Ce comité, lors de la production de ce document, est composé de mesdames :

**Julie Coulombe Godbout**, représentante du public, présidente du comité

**Céline Dufour**, SF, administratrice

**Lorena Garrido**, directrice générale

**Marie-Ève St-Laurent**, SF, présidente de l'Ordre

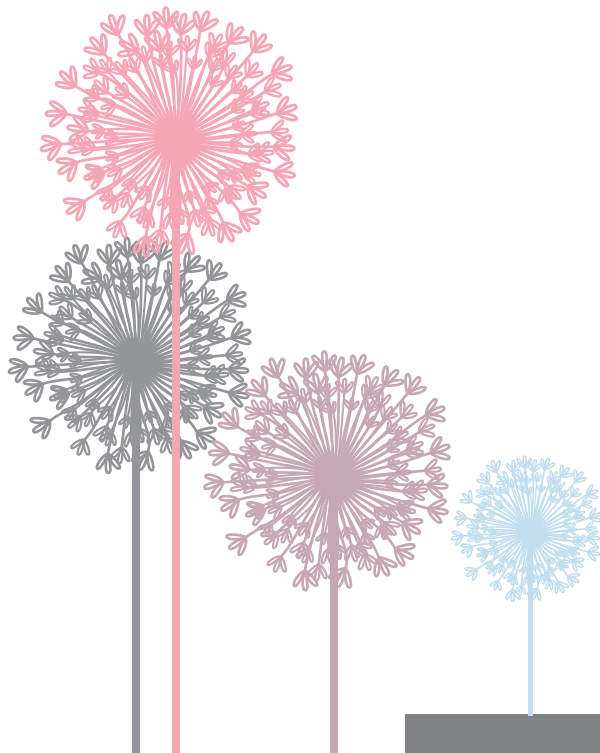
## Activités

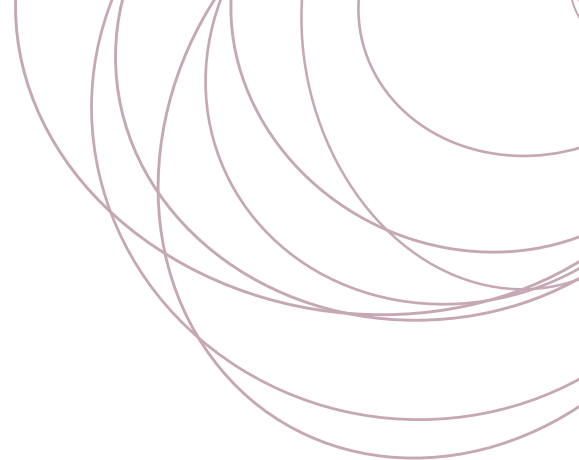
Huit rencontres ont eu lieu au courant de l'année, année qui fut particulièrement chargée, pour le comité des finances de l'OSFQ.

En plus d'accomplir les tâches régulières de vérification et de conseil, les membres du comité ont travaillé afin de soutenir la permanence et la présidence dans la prise de décisions, les procédures et les questionnements et les réflexes à maintenir en termes de suivi financier pour la prise en charge de la comptabilité.

Le comité a défini un mandat complet, qui touche à tous les aspects des questions financières et matérielles. C'est ainsi que le comité a pris en main toute la question relative à la supervision des technologies de l'information, incluant la création et la mise en place d'une nouvelle base de données, qui sera sur pied à partir de l'été 2013.

De plus, le comité des finances s'est doté d'un calendrier annuel bien spécifique, tenant compte des besoins particuliers de l'OSFQ. Ce calendrier fut présenté et approuvé au Conseil d'administration de l'Ordre. Le résultat des travaux effectués au calendrier en 2012-2013 se fait déjà sentir et les politiques qui en découleront seront disponibles au courant de la prochaine année financière.





### ACTIVITÉS RÉALISÉES

Le comité des finances examine et recommande à l'approbation du Conseil d'administration l'information financière qui est mise à la disposition du public. À cet égard, le comité des finances a :

- a) Examiné les états financiers annuels de l'Ordre et de chacun des comités, approuvé et les a recommandé à l'approbation du Conseil d'administration ;
- b) Examiné l'information financière de l'Ordre et recommandé au Conseil d'administration de les diffuser ;
- c) Recommandé au Conseil d'administration les déboursés à chaque rencontre du CA ;
- d) Informé le Conseil d'administration de la révision budgétaire trimestrielle ;
- e) Supervisé le caractère adéquat des conventions comptables et des pratiques de présentation de l'information financière concernant l'Ordre ;
- f) Supervisé les travaux relatifs aux technologies de l'information ;
- g) Exigé des réponses de la direction aux demandes de renseignements importantes émanant du gouvernement ou des organismes de réglementation ;
- h) S'est assuré que les systèmes et mécanismes de contrôle interne sont conçus convenablement et mis en œuvre efficacement ;
- i) Évalué le rendement des vérificateurs et du soutien comptable ;
- j) Révisé périodiquement les politiques générales concernant les déplacements et les dépenses du personnel, des administratrices et des membres des comités.

# COMITÉ DE GOUVERNANCE

## Mandat

Élaborer et assurer le suivi des règles et des pratiques de la gouvernance, des questions relatives à la conduite et à l'éthique, à la composition des comités de l'Ordre, ainsi que l'évaluation de la performance du Conseil d'administration, des comités, de la permanence et des personnes concernées. Le comité de gouvernance devra présenter un plan de travail annuel au Conseil d'administration.

## Membres

**Monic Lessard**, administratrice nommée par l'Office des professions

**Julie Coulombe-Godbout** (jusqu'en novembre 2012), administratrice nommée par l'Office des professions

**Céline Dufour**, SF, (à partir de mars 2013), administratrice

**Julie Pelletier**, SF, administratrice

**Marie-Eve St-Laurent**, SF, présidente du Conseil d'administration

**Lorena Garrido**, directrice générale

## Activités

Afin de répondre à un besoin imminent et aux attentes signifiées dans notre planification stratégique, l'OSFQ s'est donné comme mission cette année de faire avancer de nombreux travaux en termes de gouvernance. Un calendrier des travaux a été adopté par le Conseil d'administration au printemps 2012. Les politiques et procédures élaborées servent à améliorer la structure et le suivi administratifs, et à guider les administratrices et la permanence quant aux attentes actuelles et les résultats voulus. Les travaux sont réalisés afin d'améliorer la performance et la transparence de notre organisation, ce qui contribue à assurer une meilleure protection du public.

### VOICI UNE LISTE DES TRAVAUX :

- Évaluation du conseil d'administration ;
- Programmation annuelle du Conseil d'administration ;
- Évaluation des employées ;
- Politique de rémunération de la permanence ;
- Politique sur les rôles et responsabilités individuelles des administratrices ;
- Code de conduite et d'éthique des administratrices ;
- Procédure de continuité des opérations ;
- Politique d'évaluation de la performance de la directrice générale : un comité d'évaluation a été nommé. Les travaux, ainsi que l'évaluation finale, seront exécutés pour le prochain exercice 2013-2014.

D'autres travaux sont prévus pour 2013-2014, dont la politique de remboursement et de rémunération des administratrices. Le comité de gouvernance se penchera également sur la clarification des liens entre le Conseil d'administration et les comités de l'Ordre, sur la politique de formation des administratrices et sur l'évaluation de la présidente.

# COMITÉ DE STATISTIQUES

## Mandat

- Définir les données nécessaires à recueillir pour documenter la pratique des sages-femmes adéquatement ;
- Trouver et mettre en place un moyen efficace pour la collecte des données ;
- Faire un rapport au conseil d'administration de l'avancement des travaux.

## Membres

**Caroline Paquet**, SF, M.Sc, responsable du comité

**Mounia Amine**, SF, secrétaire

**Christine St-Onge**, SF, RSSF maison de naissance du Haut-Richelieu-Rouville

## Activités

Au cours de l'année 2012-2013, le Comité a procédé au recensement des pratiques et différents cadres de collecte de données statistiques SF mise en place à travers les services de sages-femmes du Québec depuis la légalisation de la profession. Un rapport, présentant la situation actuelle de la collecte de données, les constats et pistes de réflexion, a été déposé au CA en décembre 2012. Un second rapport faisant état des besoins de l'OSFQ, comblés et non comblés par le système d'information I-CLSC, ainsi que des défis relatifs à l'accessibilité des données I-CLSC sera déposé au CA prochainement. La réflexion du comité tient compte des travaux du *comité statistique sage-femme pancanadien* qui a établi la liste des données statistiques minimales que les SF canadiennes des différentes provinces devraient colliger (Canadian minimum midwifery dataset).

Les membres du comité se sont réunis à une reprise en personne et ont tenu trois (3) conférences téléphoniques, dont une avec mesdames Rebecca Saint-Onge et Andrée Vallières qui avaient participé à l'élaboration du nouveau cadre perinatal de I-CLSC. Les membres ont aussi participé à la rencontre du déploiement I-CLSC perinatal en décembre 2012. Une rencontre avec madame Isabelle Coté a eu lieu le 28 janvier 2013 au sujet des modalités d'accessibilité des données I-CLSC par l'OSFQ.

# SURVEILLANCE DE LA PRATIQUE ILLÉGALE

## Mandat

Traiter les signalements concernant des personnes qui, sans être membres de l'OSFQ, utilisent le titre de sage-femme, s'attribuent un titre ou des initiales pouvant laisser croire qu'elles sont sages-femmes ou exercent une activité professionnelle réservée aux membres de l'OSFQ.

## Membres

**Jeen Kirwen**, SF, responsable

**Johanne Royer**, SF

**Cynthia Plourde**, SF

## Activités

Durant l'exercice 2012-2013, le comité de surveillance de la pratique illégale n'a pas reçu de signalement et n'a pas procédé à des enquêtes.

## COMITÉ D'ÉTUDE ET D'ENQUÊTE

### SUR LA MORTALITÉ ET LA MORBIDITÉ PÉRINATALES (CÉEMMP)

## Mandat

Le CÉEMMP est chargé spécifiquement de suivre la situation de la mortalité périnatale et maternelle survenant dans l'exercice professionnel des sages-femmes. La mortalité périnatale est l'un des indicateurs de santé utilisés dans le domaine de la périnatalité, notamment, pour évaluer dans l'ensemble la qualité des soins offerts par les professionnels.

- Recueillir toute information pertinente dans les cas de mortalité ou morbidité périnatales.
- Compiler toutes les données nécessaires advenant la mortalité ou la morbidité périnatales.
- Remettre au conseil d'administration au terme de son enquête ses commentaires ou toute recommandation visant l'amélioration de la pratique sage-femme.

## Membres

**Johanne Gagnon**, SF, responsable du comité  
**Caroline Paquet**, SF,

**Marie-Hélène Théberge**, SF, secrétaire

## Activités

Au cours de l'année 2012-2013, le Comité a déposé le 2<sup>e</sup> bilan du CÉEMMP. Ce dernier fait suite au premier bilan et porte sur la période du 1<sup>er</sup> janvier 2004 au 31 décembre 2008. Il présente l'analyse et l'interprétation des taux de mortalité périnatale obtenus pour cette période ainsi que leur comparaison à la période du premier bilan (1998–2003) et celle des projets-pilotes (1994–1998). À ce jour, le Comité est parvenu à compiler l'ensemble des cas de mortalité périnatale survenus dans la pratique sage-femme au Québec depuis la légalisation de la profession en 1999.

Les membres du comité ont tenu dix (10) conférences téléphoniques. Madame Lise Goulet, épidémiologiste, s'est également jointe aux travaux du comité pour l'analyse des données et la rédaction du bilan 2004–2008.

# COMITÉ DES LIGNES DIRECTRICES

## Mandat

- Identifier les besoins en matière de lignes directrices auprès des membres de l'OSFQ ;
- Procéder à l'élaboration d'un document de soutien au sujet de l'utilisation de lignes directrices ;
- Faire des recommandations au Conseil d'administration quant au choix des sujets pour une ligne directrice ;
- Procéder à l'élaboration de la ligne directrice et la présenter pour approbation au Conseil d'administration.

## Membres

**Françoise Beliveau, SF**

**Geneviève Guilbault, SF**

**Céline Lemay, SF**

**Mélanie Martin, SF**

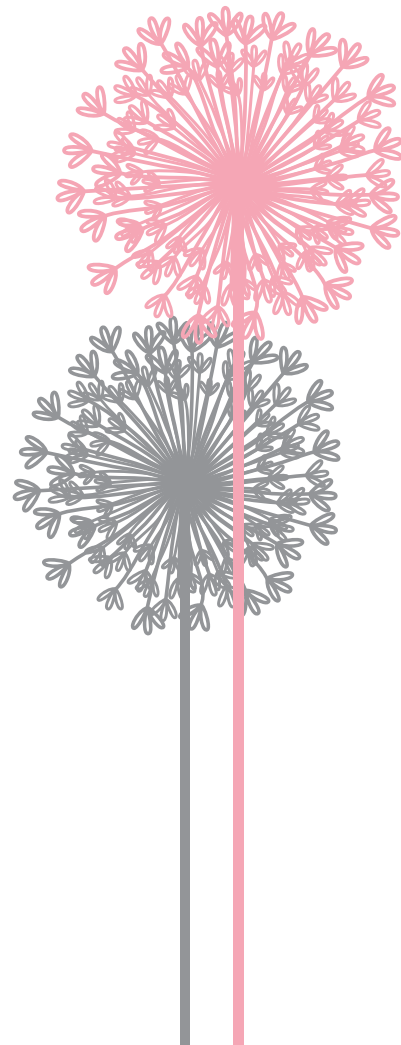
Les membres du comité ont été nommées par le conseil d'administration en octobre 2012.

## Activités

Le Comité s'est réuni une (1) fois au siège social de l'OSFQ entre le 1<sup>er</sup> avril 2012 et le 31 mars 2013.

Le comité a élaboré un sondage afin de recevoir des commentaires sur l'utilisation de la ligne directrice de l'accouchement vaginal après césarienne adoptée par l'OSFQ en décembre 2011 et de cerner les besoins des sages-femmes en termes de lignes directrices adaptées à leur pratique.

Ce sondage sera envoyé aux équipes de sages-femmes en avril 2013, et traduit en anglais afin de favoriser la participation des sages-femmes du Nunavik.



# COMITÉS DES MÉDICAMENTS, EXAMENS ET ANALYSES

## Mandat

- Réviser la liste des médicaments, examens et analyses en lien avec le *Règlement sur les médicaments qu'une sage-femme peut prescrire ou administrer dans l'exercice de sa profession* (c.S-0.1, r.12) et le *Règlement sur les examens et analyses qu'une sage-femme peut prescrire, effectuer ou interpréter dans l'exercice de sa profession* (c.S-0.1, r.1.1) afin d'élaborer une nouvelle liste des médicaments et une nouvelle liste des examens et analyses ;
- Être consulté pour toute demande concernant la pratique sage-femme en lien avec les médicaments, les examens et les analyses ;
- Effectuer une consultation auprès des membres sages-femmes pour évaluer leurs besoins sur le sujet, en incluant les sages-femmes pratiquant en régions rurales et éloignées ;
- Travailler en collaboration avec les experts en la matière ;
- Travailler en collaboration avec l'UQTR, le comité de formation continue et le comité d'étude pour la pratique en régions rurales et éloignées ;
- Faire un rapport au Conseil d'administration de l'avancement des travaux.

## Membres

**Maëcha Nault, SF**

**Johanne Pépin, SF**

**Karine Vallée Pouliot, SF**

## Activités

Le comité a connu une année productive en 2012-2013, avec la tenue de trois (3) réunions ainsi que deux (2) séances de travail.

En juin 2012, le Commissaire à la santé et au bien-être (CBSE) a consulté l'OSFQ ainsi que plusieurs autres ordres professionnels quant à la thématique des médicaments au sein du système de santé québécois. Une membre du comité des médicaments, examens et analyses a participé à cette rencontre. L'OSFQ attend toujours le rapport du CBSE qui devrait être publié en 2013.

Le comité des médicaments, examens et analyses a dirigé un atelier lors du dernier AGA de l'OSFQ. Cette rencontre confirme que les membres souhaitent que la liste des médicaments, examens et analyses soit modifiée. Le comité se servira des suggestions émises lors de cet atelier pour poursuivre les démarches entamées.

À ce jour, les membres du comité évaluent les différentes avenues menant à la modification d'une telle liste. Le comité se penche aussi sur les possibles associations avec d'autres ordres professionnels pour faire front commun à ce sujet.

Finalement, l'OSFQ a mandaté le comité des médicaments, examens et analyses pour faire des recommandations sur la conduite à tenir appropriée pour la clientèle qui prend un antidépresseur de type inhibiteur sélectif de la recapture de la sérotonine (ISRS). L'évaluation est toujours en cours et un avis est en voie d'élaboration. Le comité espère pouvoir partager ses recommandations avant la fin 2013.

# COMITÉ D'ÉTUDE POUR LA PRATIQUE EN RÉGIONS RURALES ET ÉLOIGNÉES

## Mandat

- Définir ce que sont des régions rurales et éloignées.
- Documenter la pratique des sages-femmes existante dans les régions rurales et éloignées, et ressortir les divergences entre le champ de pratique décrit dans la loi.
- Réfléchir aux mécanismes nécessaires afin d'assurer la protection du public dans ces contextes et la possibilité d'élargir le champ de pratique.
- Présenter des recommandations au Conseil d'administration sur le sujet.

## Membres

**Brenda Epoo**, SF (jusqu'à décembre 2012)  
**Sophie Martin**, SF (à partir de mars 2013)  
**Aileen Moorhouse**, SF (à partir de décembre 2012)  
**Maggy Moïse**, SF  
**Johanne Pépin**, SF (présidente)  
**Valérie Perrault**, SF (secrétaire)  
**Christine Roy**, SF (jusqu'en septembre 2012)  
**Lizzie Sakiagak**, ESF  
**Annie Tukulak**, SF

## Activités

Ce nouveau comité s'est montré très dynamique, avec la tenue de sept (7) réunions en grand comité, en plus de quatre (4) réunions en sous-comité.

Les travaux du comité ont porté principalement sur l'élaboration du document de réflexion « Deuxième intervenante lors d'un accouchement avec une sage-femme ». Le comité a également aidé à organiser un atelier en lien avec la pratique au Nunavik ainsi qu'un atelier sur les deuxièmes intervenantes lors de l'AGA de 2012. Le comité s'est penché aussi sur les exigences et difficultés particulières reliées à une pratique professionnelle dans le domaine de la santé dans les régions rurales et éloignées en se référant à des documents de différents pays incluant le Canada.

Lors de la prochaine année, le comité prévoit travailler sur une définition des régions rurales et éloignées, ainsi que présenter des recommandations au Conseil d'administration en lien avec la pratique sage-femme dans ces contextes.

# PROJET AUTOCHTONE

## Mandat

En 2010, l'OSFQ a reçu une subvention du Ministère de la Santé et des Services sociaux (MSSS) visant à consolider les acquis entre l'Ordre et les communautés autochtones en embauchant une chargée de projet. Deux mandats principaux avaient été identifiés pour ce projet : d'une part, la consolidation de la formation des sages-femmes inuites et, d'autre part, le développement des liens entre l'OSFQ et les communautés des Premières Nations. Ce projet venait donc à échéance au courant de l'été 2012. Cependant, compte tenu des avancées dans les relations entre différentes entités du milieu, le Conseil d'administration de l'Ordre a pris la décision de prolonger le contrat de la chargée de projets jusqu'en décembre 2012. Cette prolongation du projet ne faisait pas partie de la subvention de départ et devait donc être financièrement assumée par l'OSFQ.

Le mandat pour l'année 2012 a été de poursuivre les pourparlers pour la consolidation de la formation des sages-femmes inuites, d'assurer une liaison et des futurs partenariats avec les institutions et groupes travaillant dans le Nord.

## Activités

Consolidation du programme de formation, développement des liens et futurs partenariats

Dans le but d'assurer la pérennité du programme de formation, il nous est apparu essentiel de soutenir les sages-femmes inuites dans l'obtention de financement pour ce programme, ainsi que de partenaires solides. Dans un premier temps, la chargée de projet a travaillé à développer un budget préliminaire et à approcher différents partenaires potentiels, tant dans le domaine de l'éducation que des groupes autochtones ou des institutions ayant un intérêt pour le travail avec le Nord. Les différentes rencontres ont suscité beaucoup d'intérêt. Plusieurs institutions connaissent maintenant le programme de formation des sages-femmes inuites et souhaitent y collaborer.

### *COMITÉ D'ÉTUDE POUR LA PRATIQUE EN RÉGIONS RURALES ET ÉLOIGNÉES<sup>1</sup>*

Dans le cadre des travaux de ce comité, la chargée de projets a été une membre pilier par sa connaissance de la pratique dans le Nord, mais également par sa sensibilité interculturelle envers les membres inuites. Des sages-femmes du Nunavik font également partie de ce comité.

### *LIENS ENTRE L'OSFQ ET LES SAGES-FEMMES INUITES*

La chargée de projet a pu participer aux réunions conjointes avec Femmes autochtones du Québec (FAQ), la Commission de la santé et des services sociaux des Premières Nations du Québec et du Labrador (CSSSPNQL) et le National Aboriginal Council of Midwives (NACM). Ces rencontres ont eu comme objectif de planifier un colloque sur la pratique des sages-femmes dans les communautés autochtones du Québec. Cette rencontre devrait avoir lieu en novembre 2013. Il a été prévu que cette demande soit finalisée et envoyée à différents bailleurs de fonds potentiels en février 2013.

De plus, la chargée de projet a été notre lien interne avec les sages-femmes inuites, étant la personne de référence pour ces membres vivant dans le Nord du Québec. Outre les liens quotidiens, elle a activement travaillé à l'amélioration des communications, par la traduction de documents, par sa présence à notre assemblée générale annuelle et la traduction simultanée auprès des sages-femmes inuites. Elle a participé à de nombreuses rencontres de représentation visant à discuter des enjeux pour la pratique au Nunavik.

<sup>1</sup> Voir également le rapport du Comité d'étude pour la pratique en régions rurales et éloignées

### **INFORMATION ET RÉVISION DE CRITÈRES POUR LE COMITÉ D'ADMISSION**

La chargée de projet et la chargée d'affaires professionnelles ont travaillé à fournir au comité d'admission des informations sur le programme de formation inuit et ont révisé les critères nécessaires à la délivrance d'un permis pour les étudiantes sages-femmes ayant complété le programme du Centre de Santé d'Inuulitsivik. Ces critères ont été soumis au comité d'admission. Les critères d'octroi des autorisations spéciales pour les sages-femmes de l'extérieur du Québec désirant aller travailler dans le Nord ont également été révisés et soumis au Comité d'admission.

### Suites du projet

Il est prévu une deuxième phase au projet tout dépendant du financement qui sera obtenu par l'OSFQ de la part du MSSS. Une demande de subvention est en cours et nous espérons fortement bénéficier de cette assistance financière afin de mener à bien les objectifs qui ont été définis par l'OSFQ :

- Transformer le programme actuel de formation des SF inuites en un programme structuré avec des sources de financement institutionnelles ;
- Renforcer les liens avec les Premières Nations intéressées par les services et la formation de sages-femmes autochtones.





# ÉTATS FINANCIERS 2012 – 2013



# ORDRE DES SAGES - FEMMES DU QUÉBEC

## ÉTATS FINANCIERS

AU 31 MARS 2013

### Sommaire

Rapport de l'auditeur indépendant	2 et 3
Résultats	4
Évolution de l'actif net	5
Bilan	6
Flux de trésorerie	7
Notes complémentaires	8 à 14
Renseignements complémentaires	15

## RAPPORT DE L'AUDITEUR INDÉPENDANT

---

Aux Membres de  
**l'Ordre des Sages-Femmes du Québec**

Nous avons effectué l'audit des états financiers ci-joints de **l'Ordre des Sages-Femmes du Québec**, qui comprennent le bilan au **31 mars 2013**, et les états des résultats, de l'évolution de l'actif net et des flux de trésorerie de l'exercice clos à cette date, ainsi qu'un résumé des principales méthodes comptables et d'autres informations explicatives.

### Responsabilité de la direction pour les états financiers

La direction est responsable de la préparation et de la présentation fidèle de ces états financiers conformément aux Normes comptables canadiennes pour les organismes sans but lucratif, ainsi que du contrôle interne qu'elle considère comme nécessaire pour permettre la préparation d'états financiers exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs.

### Responsabilité de l'auditeur

Notre responsabilité consiste à exprimer une opinion sur les états financiers, sur la base de notre audit. Nous avons effectué notre audit selon les normes d'audit généralement reconnues du Canada. Ces normes requièrent que nous nous conformions aux règles de déontologie et que nous planifiions et réalisions l'audit de façon à obtenir l'assurance raisonnable que les états financiers ne comportent pas d'anomalies significatives.

Un audit implique la mise en œuvre de procédures en vue de recueillir des éléments probants concernant les montants et les informations fournis dans les états financiers. Le choix des procédures relève du jugement de l'auditeur, et notamment de son évaluation des risques que les états financiers comportent des anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs. Dans l'évaluation de ces risques, l'auditeur prend en considération le contrôle interne de l'entité portant sur la préparation et la présentation fidèle des états financiers afin de concevoir des procédures d'audit appropriées aux circonstances, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne de l'entité. Un audit comporte également l'appréciation du caractère approprié des méthodes comptables retenues et du caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, de même que l'appréciation de la présentation d'ensemble des états financiers.

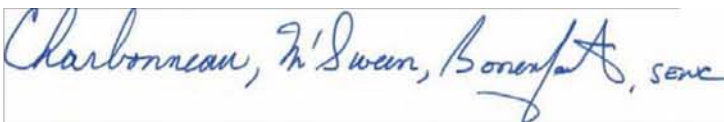
Nous estimons que les éléments probants que nous avons obtenus sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion d'audit.

### Opinion

À notre avis, les états financiers donnent, dans tous leurs aspects significatifs, une image fidèle de la situation financière de **l'Ordre des Sages-Femmes du Québec**, au **31 mars 2013**, ainsi que de ses résultats d'exploitation et de ses flux de trésorerie pour l'exercice clos à cette date, conformément aux Normes comptables canadiennes pour les organismes sans but lucratif.

### Informations comparatives

Sans pour autant modifier notre opinion, nous attirons l'attention sur la note **3** des états financiers, qui indique que l'**Ordre des Sages-Femmes du Québec** a adopté les Normes comptables canadiennes pour les organismes sans but lucratif le **1er avril 2012** et que sa date de transition était le **1er avril 2011**. Ces normes ont été appliquées rétrospectivement par la direction aux informations comparatives contenues dans ces états financiers, y compris les bilans au **31 mars 2012** et au **1er avril 2011**, et les états des résultats, de l'évolution de l'actif net et des flux de trésorerie pour l'exercice clos le **31 mars 2012** ainsi que les informations connexes. Nous n'avons pas pour mission de faire rapport sur les informations comparatives retraitées, de sorte qu'elles n'ont pas été auditées.



CHARBONNEAU, MC SWEEN, BONENFANT. SOCIÉTÉ EN NOM COLLECTIF<sup>1</sup>

Terrebonne, le 20 août 2013

<sup>1</sup>Léo Bonenfant, CPA auditeur, CA

# ORDRE DES SAGES-FEMMES DU QUÉBEC

4

## RÉSULTATS

**EXERCICE CLOS LE 31 MARS 2013**

	<b>2013</b>	2012
	\$	\$
<b>PRODUITS</b>		
Subventions (Annexe A)	<b>329 525</b>	481 035
Cotisations des membres	<b>215 588</b>	208 056
Formation continue	<b>3 110</b>	8 394
Publications et communications	<b>1 739</b>	1 984
Administration	<b>2 773</b>	1 638
Autres revenus	<b>1 707</b>	1 854
Intérêts	<b>5</b>	6
	<b>554 447</b>	702 967
<b>CHARGES</b>		
Salaires et charges sociales	<b>292 290</b>	332 784
Salaires – Projet Autochtone	<b>13 840</b>	-
Dépenses – Ministère de l’immigration et des communautés culturelles	<b>9 646</b>	87 900
Déplacements et hébergement – hors comités	<b>16 675</b>	10 905
Comité d’inspection professionnelle	<b>16 227</b>	7 017
Comité de discipline	<b>680</b>	-
Autres comités	<b>17 894</b>	14 920
Bureau du syndic	<b>6 530</b>	1 757
Formation continue	<b>14 236</b>	14 839
Réunions du conseil d’administration	<b>21 907</b>	32 953
Loyer	<b>29 500</b>	24 000
Honoraires	<b>57 857</b>	60 844
Congrès et colloques	-	1 328
Fournitures de bureau et papeterie	<b>5 209</b>	8 362
Imprimerie et documentations	<b>7 220</b>	1 222
Poste et messagerie	<b>4 634</b>	1 746
Location d’équipements	<b>85</b>	3 247
Télécommunications	<b>7 642</b>	6 256
Contrats de services	<b>20 615</b>	15 015
Frais de réunions	<b>307</b>	3 494
Publications	<b>109</b>	1 251
Assurances	<b>1 465</b>	3 264
Cotisations	<b>13 431</b>	8 400
Taxes et permis	<b>309</b>	221
Représentation	<b>1 512</b>	1 727
Frais bancaires	<b>1 815</b>	1 744
Amortissement – immobilisations	<b>4 854</b>	1 840
	<b>566 489</b>	647 036
<b>EXCÉDENT (INSUFFISANCE) DES PRODUITS SUR LES CHARGES</b>	<b>(12 042)</b>	55 931
	=====	=====

Les notes complémentaires font partie intégrante des états financiers.

ÉVOLUTION DE L'ACTIF NET  
EXERCICE CLOS LE 31 MARS 2013

	<u>Fonds d'administration générale</u>			<u>Total 2013</u>	Total <u>2012</u>
	<u>Affectations internes</u>	<u>Investis en immobili- sations</u>	<u>Non affectés</u>		
	\$	\$	\$	\$	\$
<b>SOLDE AU DÉBUT DE L'EXERCICE</b>	-	10 765	216 782	227 547	171 616
<b>Excédent (insuffisance) des produits sur les charges</b>	(13 840)	(4 854)	6 652	(12 042)	55 931
<b>Affectations internes (note 11)</b>	46 840	-	(46 840)	-	-
<b>Virements interfonds (note 12)</b>	<u>(11 875)</u>	<u>14 921</u>	<u>(3 046)</u>	<u>-</u>	<u>-</u>
<b>SOLDE À LA FIN DE L'EXERCICE</b>	<u>21 125</u> =====	<u>20 832</u> =====	<u>173 548</u> =====	<u>215 505</u> =====	227 547 =====

Les notes complémentaires font partie intégrante des états financiers.

# ORDRE DES SAGES-FEMMES DU QUÉBEC

6

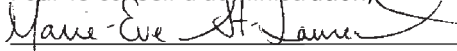
## BILAN

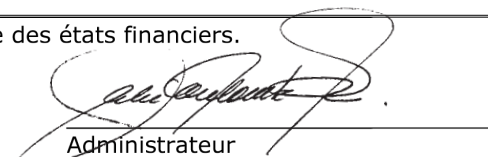
AU 31 MARS 2013

	2013	2012	1 <sup>er</sup> avril 2011
	\$	\$	\$
<b>ACTIF</b>			
<b>À COURT TERME</b>			
Encaisse	316 540	219 075	330 878
Placement temporaire (note 5)	1 080	1 075	1 069
Créances (note 6)	11 605	95 560	451
Frais payés d'avance	662	2 660	5 554
<b>TOTAL DE L'ACTIF À COURT TERME</b>	<b>329 887</b>	<b>318 370</b>	<b>337 952</b>
<b>À LONG TERME</b>			
Immobilisations corporelles (note 7)	8 150	10 765	3 072
Actif incorporel (note 8)	12 682	-	-
<b>TOTAL DE L'ACTIF À LONG TERME</b>	<b>20 832</b>	<b>10 765</b>	<b>3 072</b>
<b>TOTAL DE L'ACTIF</b>	<b>350 719</b>	<b>329 135</b>	<b>341 024</b>
<b>PASSIF</b>			
<b>À COURT TERME</b>			
Créditeurs (note 9)	72 289	41 440	40 283
Cotisations perçues d'avance	32 835	47 048	28 625
Apports reportés (note 10)	30 090	13 100	100 500
<b>TOTAL DU PASSIF</b>	<b>135 214</b>	<b>101 588</b>	<b>169 408</b>
<b>ACTIFS NETS</b>			
Non affectés	173 548	216 782	168 544
Investis en immobilisations	20 832	10 765	3 072
Affectations internes (note 11)	21 125	-	-
<b>TOTAL DE L'ACTIF NET</b>	<b>215 505</b>	<b>227 547</b>	<b>171 616</b>
<b>TOTAL DU PASSIF ET DE L'ACTIF NET</b>	<b>350 719</b>	<b>329 135</b>	<b>341 024</b>
<b>ENGAGEMENTS CONTRACTUELS</b> (note 13)			

Les notes complémentaires font partie intégrante des états financiers.

Pour le conseil d'administration,

  
Administrateur

  
Administrateur

# ORDRE DES SAGES-FEMMES DU QUÉBEC

7

## FLUX DE TRÉSORERIE

EXERCICE CLOS LE 31 MARS 2013

	2013	2012
	\$	\$
<b>ACTIVITÉS D'EXPLOITATION</b>		
Excédent (insuffisance) des produits sur les charges	(12 042)	55 931
Éléments n'affectant pas la trésorerie :		
Amortissement – immobilisations corporelles	2 616	-
Amortissement – actif incorporel	<u>2 238</u>	<u>1 840</u>
	(7 188)	57 771
Variation nette des éléments hors caisse du fonds de roulement (note 4)	<u>119 574</u>	<u>(160 041)</u>
<b>Rentrées (sorties) de fonds nettes liées aux activités de fonctionnement</b>	<u>112 386</u>	(102 270)
<b>ACTIVITÉS DE FINANCEMENT</b>	-	-
<b>ACTIVITÉS D'INVESTISSEMENT</b>		
Acquisitions d'immobilisations corporelles	-	(9 533)
Acquisition d'actif incorporel	<u>(14 921)</u>	<u>-</u>
<b>Sorties de fonds nettes liées aux activités d'investissement</b>	<u>(14 921)</u>	(9 533)
<b>AUGMENTATION (DIMINUTION) DE LA TRÉSORERIE ET ÉQUIVALENTS DE TRÉSORERIE</b>	<b>97 465</b>	(111 803)
<b>TRÉSORERIE ET ÉQUIVALENTS DE TRÉSORERIE AU DÉBUT DE L'EXERCICE</b>	<u>219 075</u>	<u>330 878</u>
<b>TRÉSORERIE ET ÉQUIVALENTS DE TRÉSORERIE À LA FIN DE L'EXERCICE</b>	<b>316 540</b> =====	219 075 =====
<b>TRÉSORERIE ET ÉQUIVALENTS DE TRÉSORERIE</b>		
Encaisse	<b>316 540</b> =====	219 075 =====

Les notes complémentaires font partie intégrante des états financiers.

**NOTES COMPLÉMENTAIRES  
AU 31 MARS 2013**

---

**1 - FORME JURIDIQUE ET OBJECTIF DE L'ORGANISME**

---

L'Ordre a été constitué par le Gouvernement du Québec en vertu du projet de Loi 28, sanctionné le 19 juin 1999 et est régi par le code des professions. L'objectif de l'organisme est d'assurer la protection du public relativement aux services rendus par ses membres exerçant la profession de sage-femme au Québec.

**2 - PRINCIPALES MÉTHODES COMPTABLES**

---

Les états financiers ont été dressés selon les Normes comptables canadiennes pour les organismes sans but lucratif de la partie III du Manuel de l'ICCA et comprennent les principales méthodes :

**Utilisation d'estimations**

La préparation des états financiers selon les Normes comptables canadiennes pour les organismes sans but lucratif oblige la direction à faire des estimations et à poser des hypothèses qui ont une incidence sur les montants des actifs et des passifs et sur les informations présentées au sujet des actifs et passifs éventuels à la date de clôture ainsi que sur les montants des produits et des charges de l'exercice. Les montants établis et les informations divulguées sur la base de ces estimations et hypothèses pourraient être différents des résultats réels. Ces estimations sont révisées périodiquement et des ajustements sont apportés au besoin aux résultats de l'exercice au cours duquel ils deviennent connus.

**Comptabilisation des produits**

L'Ordre applique la méthode du report pour la comptabilisation des apports. Les apports affectés sont constatés à titre de produits de l'exercice au cours duquel les charges connexes sont engagées. Les apports non affectés sont constatés à titre de produits lorsqu'ils sont reçus ou à recevoir si le montant à recevoir peut faire l'objet d'une estimation raisonnable et que sa réception est raisonnablement assurée. Les apports reçus à titre de dotation sont constatés à titre d'augmentations directes de l'actif net.

Les produits provenant de la formation continue sont comptabilisés en fonction de l'utilisation du service par le client.

Les cotisations et autres produits sont comptabilisés dans la période auxquels ils se rapportent.

**Trésorerie et équivalents de trésorerie**

La politique de l'Ordre consiste à présenter dans la trésorerie et les équivalents de trésorerie les soldes bancaires incluant les découverts bancaires dont les soldes fluctuent souvent entre le positif et le négatif et les dépôts à terme dont l'échéance n'excède pas trois mois à partir de la date d'acquisition.

**Instruments financiers*****Évaluation initiale***

Les actifs financiers et les passifs financiers sont comptabilisés initialement à la juste valeur, sauf dans le cas de certaines opérations qui ne sont pas conclues dans des conditions de concurrence normale.

**NOTES COMPLÉMENTAIRES  
AU 31 MARS 2013**
**2 - PRINCIPALES MÉTHODES COMPTABLES (suite)**
**Évaluation ultérieure**

Les actifs financiers et les passifs financiers sont évalués ultérieurement au coût ou au coût après amortissement, à l'exception des placements dans des instruments de capitaux propres cotés sur un marché actif, des instruments financiers dérivés et des instruments désignés évalués à la juste valeur, qui sont évalués à la juste valeur. Les variations de juste valeur sont comptabilisées dans le résultat net de la période où elles se produisent.

**Instruments financiers – Évaluation de la juste valeur des actifs financiers**

Les états financiers sont préparés selon l'hypothèse que la juste valeur de la trésorerie et des équivalents de trésorerie ainsi que des actifs facilement convertibles en trésorerie ou équivalents de trésorerie au cours du prochain exercice suivant leur acquisition ou leur émission est égale à leur coût après amortissement en raison de leur échéance prochaine et des conditions commerciales normales qu'ils comportent.

Les éléments d'actifs financiers de l'Ordre évalués à la juste valeur sont présentés dans les postes : encaisse, placement temporaire et créances.

**Instruments financiers – Évaluation de la juste valeur des passifs financiers**

Les états financiers sont préparés selon l'hypothèse que la juste valeur de la trésorerie et des équivalents de trésorerie ainsi que des passifs facilement convertibles en trésorerie ou équivalents de trésorerie au cours du prochain exercice suivant leur acquisition ou leur émission est égale à leur coût après amortissement en raison de leur échéance prochaine et des conditions commerciales normales qu'ils comportent.

Ces passifs financiers évalués au coût après amortissement sont présentés dans les postes : créditeurs, cotisations perçues d'avance et apports reportés.

**Dépréciation d'actifs financiers**

Les actifs financiers évalués au coût sont soumis à un test de dépréciation s'il existe des indications possibles de dépréciation. Le montant de réduction de valeur est comptabilisé au résultat net. La moins-value déjà comptabilisée peut faire l'objet d'une reprise de valeur dans la mesure de l'amélioration, soit directement, soit par l'ajustement du compte de provision, sans être supérieure à ce qu'elle aurait été à la date de reprise si la moins-value n'avait jamais été comptabilisée. Cette reprise est comptabilisée au résultat net.

**Impôts sur les bénéfiques**

Compte tenu du fait que la corporation est un ordre professionnel, celle-ci est exempte des impôts sur le revenu.

**Immobilisations**

Les immobilisations corporelles acquises sont comptabilisées au coût. Les immobilisations corporelles sont amorties en fonction de leur durée de vie utile respective selon la méthode et les taux indiqués ci-dessous.

	<u>Méthode</u>	<u>Taux</u>
Mobilier et équipement	Amortissement dégressif	20 %
Matériel informatique	Amortissement dégressif	30 %

NOTES COMPLÉMENTAIRES  
AU 31 MARS 2013**2 - PRINCIPALES MÉTHODES COMPTABLES (suite)****Actif incorporel**

L'actif incorporel est comptabilisé au coût. Il est amorti en fonction de sa durée de vie utile selon la méthode et le taux indiqué ci-dessous :

	<u>Méthode</u>	<u>Taux</u>
Logiciel	Amortissement dégressif	30 %

**Dépréciation d'actifs à long terme**

Les actifs à long terme sont soumis à un test de recouvrabilité lorsque des événements ou des changements de situation indiquent que leur valeur comptable pourrait ne pas être recouvrable. Une perte de valeur est comptabilisée lorsque leur valeur comptable excède les flux de trésorerie non actualisés découlant de leur utilisation et de leur sortie éventuelle. La perte de valeur comptabilisée est mesurée comme étant l'excédent de la valeur comptable de l'actif sur sa juste valeur.

**3 - CHANGEMENT DE RÉFÉRENTIEL COMPTABLE**

L'Ordre a choisi d'appliquer les Normes comptables canadiennes pour les organismes sans but lucratif de la partie III du Manuel de l'ICCA.

Les présents états financiers sont les premiers états financiers préparés en conformité avec les Normes comptables canadiennes pour les organismes sans but lucratif.

Les états financiers de l'exercice terminé le 31 mars 2013 ont été élaborés en conformité avec les principes comptables décrits et notamment les dispositions prévues au chapitre 1501, *Application initiale des normes pour les organismes sans but lucratif*, du Manuel de l'ICCA – Comptabilité relative aux premiers adoptants de ce référentiel comptable.

L'adoption de ces normes n'a eu aucune incidence sur les présents états financiers.

**4 - RENSEIGNEMENTS COMPLÉMENTAIRES  
À L'ÉTAT DES FLUX DE TRÉSORERIE**

	<b>2013</b>	<b>2012</b>
	\$	\$
Placement temporaire	<b>(5)</b>	(6)
Créances	<b>83 955</b>	(95 109)
Frais payés d'avance	<b>1 999</b>	2 894
Fournisseurs et frais courus	<b>27 852</b>	(2 300)
Salaires et vacances à payer	<b>10 728</b>	4 987
Sommes à remettre à l'État	<b>(7 732)</b>	(1 530)
Cotisations perçues d'avance	<b>(14 213)</b>	18 423
Apports reportés	<b>16 990</b>	(87 400)
	<b>119 574</b>	(160 041)
	=====	=====

**NOTES COMPLÉMENTAIRES  
AU 31 MARS 2013**

<b>5 - PLACEMENT TEMPORAIRE</b>	<b>2013</b>	2012	1 <sup>er</sup> avril 2011
	\$	\$	\$
Fonds de marché monétaire Banque Nationale	<b>1 080</b>	1 075	1 069
	=====	=====	=====

<b>6 - CRÉANCES</b>	<b>2013</b>	2012	1 <sup>er</sup> avril 2011
	\$	\$	\$
Créances	<b>2 080</b>	1 926	451
Subvention à recevoir – MICC	<b>9 525</b>	91 000	-
Subvention à recevoir – Emploi Québec	-	<u>2 634</u>	-
	<b>11 605</b>	95 560	451
	=====	=====	=====

<b>7 - IMMOBILISATIONS CORPORELLES</b>	<b>2013</b>		2012	
	<b>Coût</b>	<b>Amortis- sément cumulé</b>	<b>Valeur nette</b>	Valeur nette
	\$	\$	\$	\$
Mobilier et équipement	<b>10 859</b>	<b>5 951</b>	<b>4 908</b>	6 135
Matériel informatique	<u>5 447</u>	<u>2 205</u>	<u>3 242</u>	<u>4 630</u>
	<b>16 306</b>	<b>8 156</b>	<b>8 150</b>	10 765
	=====	=====	=====	=====
		<b>2013</b>	2012	1 <sup>er</sup> avril 2011
		<b>Valeur nette</b>	Valeur nette	Valeur nette
		\$	\$	\$
Mobilier et équipement		<b>4 908</b>	6 135	3 072
Matériel informatique		<u>3 241</u>	<u>4 630</u>	-
		<b>8 150</b>	10 765	3 072
		=====	=====	=====

**NOTES COMPLÉMENTAIRES  
AU 31 MARS 2013**

<b>8 - ACTIF INCORPOREL</b>	<b>2013</b>			<b>2012</b>
	<u>Coût</u> \$	<u>Amortis- sement cumulé</u> \$	<u>Valeur nette</u> \$	<u>Valeur nette</u> \$
Logiciel	<b>14 921</b> =====	<b>2 239</b> =====	<b>12 682</b> =====	- =====

<b>9 - CRÉDITEURS</b>	<b>2013</b>	<b>2012</b>	<b>1<sup>er</sup> avril 2011</b>
	\$	\$	\$
Fournisseurs et frais courus	<b>35 647</b>	7 795	10 094
Salaires et vacances à payer	<b>31 298</b>	20 570	15 583
Sommes à remettre à l'État - TPS/TVQ	<b>2 416</b>	3 824	14 356
Sommes à remettre à l'État - Charges sociales	<b>2 928</b>	<u>9 251</u>	<u>250</u>
	<b>72 289</b> =====	41 440 =====	40 283 =====

**10 - APPORTS REPORTÉS**

Les subventions reportées liées à la mise en place d'une structure d'encadrement de la formation des sages-femmes Inuits ainsi qu'à la mise en place d'un programme d'équivalence pour faciliter l'accès à la profession de sages-femmes pour les sages-femmes étrangères représentent un apport reçu et affecté à ces projets. Les variations survenues dans le solde de la subvention reportée pour l'exercice sont les suivantes :

	<b>Projet Autochtone</b> \$	<b>Projet Équivalence</b> \$	<b>Total 2013</b> \$	Total 2012 \$	Total 1 <sup>er</sup> avril 2011 \$
Solde au début de l'exercice - projet	<b>10 000</b>	<b>3 100</b>	<b>13 100</b>	100 500	100 500
Montant reçu pour l'exercice suivant - MICC	<u>-</u>	<u>26 990</u>	<u>26 990</u>	<u>91 000</u>	<u>-</u>
	<b>10 000</b>	<b>30 090</b>	<b>40 090</b>	191 500	100 500
Moins : montant constaté à titre de produits de l'exercice	<u>10 000</u>	<u>-</u>	<u>10 000</u>	<u>178 400</u>	<u>-</u>
Solde à la fin de l'exercice	- =====	<b>30 090</b> =====	<b>30 090</b> =====	13 100 =====	100 500 =====

NOTES COMPLÉMENTAIRES  
AU 31 MARS 2013

<b>11 - ACTIFS NETS GREVÉS D'AFFECTATIONS INTERNES</b>	<b>2013</b>		<b>2012</b>
	<b>Projet Autochtone \$</b>	<b>Développement d'un logiciel \$</b>	<b>Total \$</b>
Solde au début de l'exercice	-	-	-
Plus : affectations d'origine interne (note 12)			
Salaires - projet Autochtone	<b>13 840</b>	-	<b>13 840</b>
Développement d'un logiciel	-	<b>33 000</b>	<b>33 000</b>
	<b>13 840</b>	<b>33 000</b>	<b>46 840</b>
Moins : utilisation			
Salaires - projet Autochtone	<b>(13 840)</b>	-	<b>(13 840)</b>
Développement d'un logiciel	-	<b>(11 875)</b>	<b>(11 875)</b>
	<b>(13 840)</b>	<b>(11 875)</b>	<b>(25 715)</b>
	-	<b>21 125</b>	<b>21 125</b>
	=====	=====	=====

**12 - AFFECTATIONS INTERNES ET VIREMENTS INTERFONDS**

Au cours de l'exercice, l'Ordre a affecté un montant de 33 000 \$ pour le développement d'un logiciel de gestion.

Également, au cours de l'exercice, l'Ordre a affecté un montant de 13 840 \$ pour le paiement du salaire de la chargée de projet pour le projet Autochtone.

Finalement, l'Ordre a effectué un virement interne d'un montant de 11 875 \$ des fonds affectés et un autre de 3 046 \$ des fonds non affectés aux fonds investis en immobilisations lorsque des sommes ont été dépensées pour le développement du logiciel et autres frais connexes.

Les avances et les dus interfonds ne portaient pas intérêts.

**13 - ENGAGEMENTS CONTRACTUELS**

L'Ordre s'est engagé en vertu d'un bail pour la location de ses locaux administratifs. Le montant du loyer était de 2 500 \$/mois en 2012 (30 000 \$/an). Le bail prévoit que ce montant sera augmenté de 100 \$ par mois à chaque début d'année civile. Le contrat de location s'échelonne du 1<sup>er</sup> mai 2012 au 30 avril 2017.

Également, l'Ordre s'est engagé en vertu d'un contrat de location pour un appareil postal. Le montant du loyer est de 347 \$/trimestre (1 388 \$/an). Le contrat s'échelonne du 1<sup>er</sup> septembre 2012 au 30 juin 2018.

**NOTES COMPLÉMENTAIRES  
AU 31 MARS 2013**

---

**13 - ENGAGEMENT CONTRACTUEL (suite)**

---

Finalement, l'Ordre s'est engagé en vertu d'un contrat de location pour la location d'un photocopieur. Le montant du loyer est de 897 \$/trimestre (3 588 \$/an). Le contrat s'échelonne du 1<sup>er</sup> juillet 2011 au 30 septembre 2017.

Les paiements minimums pour les cinq prochains exercices se répartissent comme suit :

2014	-	36 076 \$	2015	-	37 276 \$	2016	-	38 476 \$
2017	-	38 779 \$	2018	-	3 594 \$			

**14 - POLITIQUE DE GESTION DES RISQUES FINANCIERS**

---

L'Ordre, par le biais de ses instruments financiers, est exposé à divers risques sans pour autant être exposé à des concentrations de risque. L'analyse suivante indique l'exposition de l'Ordre aux risques à la date du bilan, soit au 31 mars 2013.

**Risque de crédit**

L'Ordre ne court aucun risque de crédit important à l'égard d'un membre. Un membre qui ne verse pas sa cotisation est exposé à une radiation du « Tableau de l'Ordre ». Pour les subventions à recevoir, l'Ordre évalue, de façon continue, les montants à recevoir sur la base des montants dont il a la quasi-certitude de recevoir en se fondant sur leurs valeurs de réalisation estimative.

**Risque de liquidité**

Le risque de liquidité est le risque de ne pas être en mesure de répondre à ses besoins de trésorerie ou de financer ses obligations lorsqu'elles arrivent à échéance.

L'Ordre gère son risque de liquidité en exerçant une surveillance constante des flux de trésorerie prévisionnels et réels, ainsi qu'en détenant des actifs qui peuvent être facilement transformés en trésorerie et en gérant les échéances des passifs financiers.

**15 - CHIFFRES COMPARATIFS**

---

Certains chiffres des exercices du 31 mars 2012 et du 1<sup>er</sup> avril 2011 ont été reclassés afin de rendre leur présentation identique à celle de l'exercice 2013.

## ORDRE DES SAGES-FEMMES DU QUÉBEC

15

### RENSEIGNEMENTS COMPLÉMENTAIRES AU 31 MARS 2013

2013

2012

\$

\$

#### ANNEXE A – SUBVENTIONS

Ministère de la santé et des services sociaux	<b>310 000</b>	390 500
Ministère de l'immigration et des communautés culturelles	<b>19 525</b>	87 900
Emploi Québec	<u>-</u>	<u>2 635</u>
	<b>329 525</b>	481 035
	=====	=====





Ordre  
des Sages-Femmes  
du Québec

204, rue Notre-Dame Ouest, bureau 400  
Montréal (Québec) H2Y 1T3

Tél. : 514-286-1313  
Sans frais : 1-877-711-1313  
Télec. : 514-286-0008

[www.osfq.org](http://www.osfq.org) | [info@osfq.org](mailto:info@osfq.org)

